
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 11 octobre 2021

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 05 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD - Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Cristina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN - Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – M. Stéphane FRIOUX - Mme Aurélie LOIRE - M. Olivier GLUCK - Mme Laura GANDOLFI - M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER - Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ - M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE - Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Frédéric VERMEULIN - Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING - M. Mariano BERON-PEREZ – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO - M. Maxime JOURDAN – M. Antoine PELCE – M. Floyd NOVAK – Mme Katia BUISSON – Mme Morgane GUILLAS - M. Prosper KABALO - Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Emilie PROST – M. Stéphane COLSON – Mme Anaïs D’HOSTINGUE

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Gaëtan CONSTANT (pouvoir à M. Julien RAVELLO)

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE (pouvoir à Mme Sylvie DONATI)

Mme Marwa ABDELLI (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

M. Loïc CHABRIER (pouvoir à Mme Virginie DEMARS)

- : -

M. LE MAIRE.- Bonjour à chacune et à chacun d'entre vous. Je salue bien sûr les élus du Conseil Municipal de la majorité et de l'opposition. Je suis ravi d'accueillir pour la première fois dans cette forme le public, qui n'a pas encore complètement repris l'habitude d'être parmi nous, généralement les chaises sont un peu plus remplies, j'espère que ce n'est pas l'effet de la retransmission en direct.

Nous aurons à cœur, les élus de cette ville, de redire que le public est dorénavant le bienvenu dans nos conseils. Nous avons déjà eu l'occasion de l'accueillir mais jamais dans cette configuration. C'est en quelque sorte le premier Conseil du reste du mandat dans des conditions quasiment normales.

La seule chose qui ne sera pas normale, c'est que, hélas, Frédéric Lamantia n'est pas à Villeurbanne aujourd'hui, nous n'aurons pas le plaisir d'avoir l'introduction de notre Conseil Municipal à l'orgue mais, bien sûr, dès le prochain, nous espérons qu'il pourra être parmi nous.

Les conditions normales sont dues à une amélioration des conditions sanitaires et au fait que le gouvernement a souhaité, à compter du 30 septembre, faire en sorte que l'exercice démocratique de nos collectivités puisse se tenir dans des conditions normales. Pour autant, nous restons vigilants vis-à-vis de cette épidémie. C'est pour cette raison que nous maintenons le centre de vaccination au centre Etienne-Gagnaire ouvert, même si aujourd'hui il fonctionne plutôt au ralenti, nous sommes sur une centaine de vaccinations par jour pour un dispositif calibré jusqu'à 600, mais tant qu'on n'y voit pas clair sur la question de la troisième dose, nous avons fait le choix de maintenir ce dispositif en place en l'augmentant d'équipes mobiles qui se déplacent dans les quartiers sur lesquels nous avons des taux de vaccination inférieurs à la moyenne sur notre ville, notamment une opération fin septembre à Saint-Jean au sein de la Maison des services publics.

A cette occasion, vous me permettrez, puisque c'est un Conseil particulier, de remercier l'ensemble des agents de la Ville pour leur adaptabilité, qu'ils travaillent à la santé publique, au CCAS, aux sports, à la vie associative, à l'éducation, dans tous les services, d'avoir su réagir aux évolutions liées aux contraintes de cette crise sanitaire.

Je veux aussi remercier les associations qui ont été impactées par notre stratégie sanitaire, d'abord l'ASVEL Villeurbanne basket féminin qui n'a pas pu s'entraîner quand nous étions salle Raphaël-de-Barros, aujourd'hui, c'est l'Athlétique Escrime club de Villeurbanne qui est pénalisée. Nous espérons que cela ne durera pas trop longtemps, nous travaillons avec eux pour qu'ils puissent continuer à pratiquer l'activité et à retrouver rapidement une activité normale.

Cette crise qui n'est pas derrière nous, bien entendu, nous restons extrêmement mobilisés, nous a quand même donné à mesurer ou prendre une meilleure mesure de l'importance du rôle des collectivités, de ces agents qui se sont mobilisés, qui ont assuré la continuité du service public, ce qui n'a jamais été évident pendant cette campagne, mais ils l'ont toujours fait au nom de cet intérêt général. Parfois, on pourrait avoir tendance à ringardiser, on en a vu toute l'importance, et aussi l'importance de ce qui nous lie. Nous avons été les uns ou les autres parfois isolés pendant cette période, éloignés de nos proches et coupés aussi de nos relations pour l'équipe municipale qui

arrivait. Une spectatrice disait : « Je n'en connais pas beaucoup », il est sûr que cela ne nous a pas aidés de ne pas pouvoir nous déplacer pour nous présenter à la population Villeurbannaise, 75 % d'entre nous n'ont jamais été élus mais, depuis mai, nous avons commencé à rattraper le retard avec un dynamisme certain et une présence accrue sur le terrain sur l'ensemble de notre ville.

En tout état de cause, je crois que cette crise que nous avons vécue nous a aussi certainement remobilisés sur l'importance des rencontres physiques, des échanges avec les Villeurbannaises et Villeurbannais, même si, parfois, il est plus facile d'éviter la confrontation, d'éviter les critiques. En tout cas, ce n'est pas la position que cette équipe municipale a envie d'entendre et elle sera amenée dans les semaines à venir à multiplier les occasions de rencontres, d'échanges, de confrontations des points de vue avec toutes celles et ceux qui ont en commun avec nous d'aimer cette ville et de souhaiter la voir continuer à se développer d'une manière apaisée mais aussi extrêmement volontariste.

Je finirai sur la question « Capitale française de la culture » puisque les retours sont unanimes sur le succès qu'ont été les Invites, avec un taux de fréquentation jamais égalé. Je pense qu'il y avait quelque chose (vous m'excuserez cette comparaison) de la libération d'aller au spectacle. Je ne dis pas que nous étions en guerre mais il y avait quelque chose de très joyeux dans le fait de pouvoir se rendre à cette manifestation populaire.

Le succès aussi de la grande roue. Quelques éléments ont été portés à notre connaissance en matière de nuisances sonores, il faudra peut-être s'améliorer parce qu'un tel succès populaire ne se fait pas sans des manifestations qui peuvent durer un peu plus longtemps que prévu, mais je crois que cela a été un moment très important et très heureux pour les Villeurbannaises et pour les Villeurbannais, et je voudrais remercier l'ensemble des équipes pour cette mobilisation. En tout cas, cela augure bien l'état d'esprit qui est le nôtre avec « Capitale française de la culture », on veut que ce soit la fête pour toutes les Villeurbannaises et tous les Villeurbannais, et pas simplement la fête de la culture, mais bien un très grand moment populaire pour notre ville et plus largement pour la France, puisque nous sommes capitale française de la culture.

Nous sommes en train de travailler sur le programme, aucune délibération n'aborde ce sujet aujourd'hui, c'est pour cette raison que je me permets de le faire à ce moment-là mais nous aurons l'occasion, lors du Conseil du 15 novembre, de revenir sur un certain nombre de points.

Je note aussi, parce que je l'ai découvert cet après-midi, que le TNP a obtenu le prix de la meilleure pièce en province. Le titre n'est pas très sympa, c'est bien typique de notre pays, il s'agit de la pièce de Jean Bellorini, *Le jeu des ombres*, que nous n'avons pas encore pu voir à Villeurbanne. J'avais eu la chance avec Bernard Sevaux et Stéphane Frioux de la voir à Avignon où nous avons le droit d'assister à des spectacles, le soir de l'allocution du président de la République qui annonçait un nouveau confinement. Elle sera jouée dès janvier au TNP, vous aurez le plaisir de la découvrir, je l'espère en tout cas.

Ce projet de « Capitale française de la culture » se veut un événement festif pour 2022 mais également un événement qui doit nous amener un certain nombre d'évolutions en matière de politique culturelle et de politique jeunesse.

Voilà quelques mots pour introduire ce Conseil Municipal du lundi 11 octobre 2021. Je

rappelle qu'il est à la fois ouvert au public et retransmis en direct, comme depuis le début de ce mandat, pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de suivre nos travaux.

Avant de démarrer officiellement ce Conseil Municipal, nous devons désigner notre secrétaire de séance, je vous propose que ce soit M. Mathieu Garabédian qui, si vous en êtes d'accord, va procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Secrétaire de séance, pouvez-vous procéder à l'appel s'il vous plaît ?

(M. Mathieu Garabédian procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci.

Le service des assemblées se déplacera parmi vous pour vous faire signer le registre de présence. Je l'ai fait dans mon propos introductif mais j'annonce à nouveau officiellement la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 15 novembre 2021 et qui, si la situation sanitaire le permet, se tiendra dans les mêmes conditions que celui de ce soir.

Il nous faut, conformément à l'article L.2122-2, procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal de la séance du 5 juillet 2021.

Y a-t-il des remarques, des questions ? Je mets ce procès-verbal aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Vous avez par ailleurs eu une communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée par le Conseil Municipal par la délibération du 4 juillet 2020. Y a-t-il des remarques ? *(Aucune)*

Je vous propose que nous passions à l'examen du premier projet de délibération.

1 – CANDIDATURE A L'EXPERIMENTATION TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE POUR LE QUARTIER DES BROSSES - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- C'est un premier projet mais, en fait, nous en avons trois qui sont liés. Plusieurs demandes d'intervention portent sur ce sujet. En accord avec les présidents et présidentes de groupe, les trois rapports 295, 294 et 299 seront présentés individuellement, ensuite il y aura des interventions politiques des groupes qui concernent les trois rapports, et ensuite je mettrai au vote chacun des rapports séparément. J'espère que vous m'avez suivi.

Nous commençons par le rapport 295 qui est la candidature à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée pour le quartier des Broses.

M. Mathieu GARABEDIAN.- Merci monsieur le Maire, chers collègues,

Je viens présenter aujourd'hui devant le Conseil Municipal notre candidature à un nouveau Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur la Ville de Villeurbanne au sein du quartier des Broses.

Pour commencer par quelques éléments de contexte, j'indique que cette candidature a été permise par la nouvelle loi votée en décembre dernier qui permet le prolongement et l'extension de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Elle permettra à cinquante nouveaux territoires de s'inscrire dans ce projet après avoir déposé un dossier de candidature.

Le cahier des charges est tiré des enseignements des dix premières expérimentations démarrées en 2016 dont le quartier Saint-Jean Villeurbanne a fait partie. Il faudra ensuite attendre une validation du Fonds national de l'expérimentation.

Avant d'entrer dans une description de notre démarche sur les Brosses, je souhaitais rappeler l'intérêt que nous portons à cette expérimentation.

Sa promesse, c'est de permettre aux volontaires du territoire de trouver ou retrouver un emploi digne à temps choisi payé au moins au SMIC et en CDI. Son inspiration, c'est le droit à l'emploi tel qu'il est décrit dans le préambule de notre constitution.

L'expérimentation s'appuie également sur un renversement sémantique des politiques de l'emploi. Nous ne parlons plus de chômeurs mais de personnes privées d'emploi. L'enjeu est donc d'inverser la charge de l'employabilité, cette charge ne repose plus sur le futur salarié mais sur l'employeur. C'est pourquoi la règle est la non-sélection des salariés, ce n'est plus aux personnes de démontrer qu'elles sont capables d'occuper un emploi, c'est à la société de montrer qu'elle est capable de proposer un emploi en CDI.

Cette embauche en CDI est très importante quand on sait qu'en 2019 plus de 87 % des embauches en France se sont faites en CDD.

L'expérimentation peut aussi jouer un rôle dans le développement économique des territoires. Pour ne pas évoquer que Villeurbanne Saint-Jean, je voulais citer un entretien trouvé dans le journal *l'Humanité* de Daniel Le Guillou, vice-président d'une des entreprises à but d'emploi de la commune voisine de Thiers, qui dit : *« On s'aperçoit que l'on est en appui de politiques publiques territoriales ou nationales émergentes comme le diagnostic énergétique des habitations. Nos activités favorisent aussi la relocalisation de filières et mettent en avant le recyclage et les circuits courts. Cinq des dix territoires ont développé du maraîchage biologique (c'est le cas de Saint-Jean). Du point de vue des acteurs locaux, on constate que l'emploi est désormais perçu comme le bien commun d'un territoire qui est capable de s'en emparer et de présider son destin. Ces expérimentations ont redonné le pouvoir aux instances locales sur une ressource rare, l'emploi, que l'on peut développer sans privatiser. »*

Comme cela a été le cas pour le territoire de Saint-Jean, la création d'un territoire comporte une série d'étapes essentielles.

Premièrement, il faut rencontrer et réunir tous les acteurs pour construire ce que l'on appelle un consensus territorial, puis mettre en place un comité local de l'emploi rassemblant les élus locaux impliqués, des personnes représentant les structures du territoire, les entrepreneurs, les syndicats, les acteurs de l'insertion.

Le rôle du comité de candidature est donc de délimiter le périmètre exact de l'expérimentation et de constituer le dossier de candidature.

En parallèle, tout un travail est mené pour aller à la rencontre des personnes privées d'emploi et les associer au projet pour recenser leurs compétences et leurs aspirations.

Nous travaillons donc depuis presque un an pour proposer cette expérimentation sur le territoire des Brosses et mobiliser les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Cette candidature s'inscrit pleinement dans la continuité du travail engagé au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers populaires. C'est un projet à part entière de développement social dans lequel les acteurs du quartier (habitants, associations, entreprises) se sont dit prêts à s'engager comme ils l'ont montré lors du premier comité de candidature tenu le 23 juin dernier aux Brosses.

Les Brosses, c'est un quartier d'environ 8 000 habitants, avec à la fois des habitats pavillonnaires et collectifs. Il fait partie du projet urbain métropolitain du Carré de Soie, et nous l'avons choisi car, bien que le tissu économique soit important, le quartier continue de connaître des difficultés liées à l'insertion professionnelle. Le taux de pauvreté peut atteindre 36 % dans certaines parties du quartier et le taux de bénéficiaires du RSA est supérieur à 20 % sur l'ensemble du quartier.

Le volontariat se fera au sein des habitants du quartier prioritaire mais la dynamique territoriale s'étendra sur le nouveau périmètre du conseil de quartier.

Nous imaginons également l'inclusion d'acteurs économiques à la lisière du quartier des Brosses comme le Médipole ou encore le pôle Pixel.

Depuis ce printemps, une équipe a donc été constituée et est coordonnée par une cheffe de projet recrutée à cette occasion. On retrouve au sein de cette équipe les directions de la Ville portant les politiques de développement économique, d'emploi et d'insertion, et les politiques de développement des quartiers populaires. Sont également représentés la maison de quartier des Brosses, la maison sociale Cyprien-Les-Brosses et sa permanence emploi formation, le conseil de quartier ou encore des associations d'éducation populaire telles que Les 3D.

Nous souhaitons évidemment inclure dans la dynamique les structures de proximité telles que la maison de service public, l'antenne de la maison de la métropole de Lyon ou encore l'espace médico-social Saint-André.

Enfin, l'équipe peut compter sur le soutien de la Métropole de Lyon et de la maison métropolitaine de l'insertion et de l'emploi qui organise des temps d'échange réguliers avec les autres territoires candidats de la métropole.

Aujourd'hui, nous avons rencontré tous les acteurs de l'insertion du territoire et, depuis plusieurs semaines, nous poursuivons la mise en réseau des entreprises et des associations avec des temps d'échange avec les habitants. Une première rencontre collective a eu lieu au début du mois au collège Lamartine avec une vingtaine d'habitants. Pôle Emploi, la Mission locale, la permanence emploi formation et l'association Solidarité nouvelle face au chômage étaient présents pour réaliser les premiers entretiens avec eux.

Nos ambitions sont grandes pour ce nouveau Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et, bien sûr, nous souhaitons travailler conjointement avec les personnes engagées sur le territoire du quartier Saint-Jean pour de nombreux sujets d'amélioration : la formation professionnelle des salariés, la santé au travail, l'articulation de l'expérimentation avec la vie professionnelle, avec la vie et le développement des quartiers, les modèles de gouvernance coopérative, l'accompagnement global des salariés sur des problématiques

diverses.

La formalisation de ce travail sera menée lors de différents ateliers organisés avec l'équipe et les habitants.

La consolidation du dossier de la candidature va bien sûr se poursuivre, nous allons continuer de rencontrer les nombreux acteurs du territoire, et un temps fort aura lieu le 9 novembre 2021, il s'agira de la grève du chômage organisé avec la Mission locale, la structure ACOLEA, la maison de quartier des Brosses et les habitants impliqués.

Le prochain comité de candidature est prévu le 25 novembre pour un dépôt du dossier au début de l'année 2022. La candidature fera ensuite l'objet d'une phase d'analyse d'une durée maximum de trois mois à l'issue de laquelle le Fonds national d'expérimentation émettra son avis.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, monsieur Garabédian. C'est la première délibération sur le Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et l'expérimentation possible sur le quartier des Brosses. Les délibérations 294 et 299 portent sur Territoire Zéro Chômeur déjà en cours à Saint-Jean. Mme Aurore Gorriquer rapporte, elle va présenter les délibérations concernées.

2 - CONVENTION POUR LA POURSUITE DE L'EXPERIMENTATION TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE A SAINT-JEAN - Mme Aurore GORRIQUER

3 - AVENANT FINANCIER 2021 N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2022 AVEC L'ASSOCIATION LE BOOSTER DE SAINT-JEAN - Mme Aurore GORRIQUER

Mme Aurore GORRIQUER.- Chers collègues,

Parmi les demandeurs d'emploi, beaucoup sont pauvres ou ne touchent pas d'allocations-chômage. Seulement 40 % des inscrits à Pôle Emploi sont indemnisés. Situation préoccupante, 13 % renoncent aux soins, 8 % déclarent avoir des pensées suicidaires. Christophe Dejours, médecin psychiatre et psychanalyste, fondateur de la psychodynamique au travail, analyse les effets délétères de l'absence d'emploi sur la santé globale des individus. Ce spécialiste de la souffrance au travail explique que le travail n'est jamais neutre vis-à-vis de la santé. Il peut générer le meilleur comme l'estime de soi, mais aussi le pire, que ce soit le dénigrement dans le travail ou la privation d'emploi qui peuvent saper les fondements de la personnalité.

C'est pour cette raison qu'il est essentiel de prêter attention au travail, mais surtout aux travailleurs et à ceux et celles qui souffrent de l'absence de travail.

Le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée a été lancé par ATD Quart Monde qui a été rejoint par d'autres acteurs de la lutte contre l'exclusion comme Emmaüs France ou le Secours Catholique. L'expérience repose sur trois intuitions :

- personne n'est inemployable ;

- ce n'est pas l'argent qui manque ;
- ce n'est pas le travail qui fait défaut.

Le but de Territoire Zéro Chômeur est d'employer des personnes qui sont sans emploi depuis plus d'un an en s'appuyant à la fois sur les besoins du territoire mais aussi leurs propres envies et compétences.

Le quartier Saint-Jean, c'est 56 % de logements sociaux, 5 % de catégories socioprofessionnelles aisées contre 13 % pour tout Villeurbanne, une population à faibles revenus : le revenu médian est de 10 310 € sur le quartier prioritaire contre 18 606 € à Villeurbanne.

C'est donc pour le quartier Saint-Jean que Villeurbanne a d'abord candidaté et a été choisie comme dix autres territoires en France.

L'expérience a débuté en 2017. A Saint-Jean, c'est l'entreprise à but d'emploi EmerJean qui porte le dispositif. EmerJean propose des services aux habitants comme VoisinMalin, une association qui réalise des campagnes de porte à porte avec des partenaires locaux afin d'améliorer l'accès aux habitants du quartier aux services de la vie quotidienne : l'embellissement des logements et récemment les services de poste, mais aussi des services en lien avec la transition écologique comme le maraîchage urbain, la boutique de tri, la collecte de compostage de biodéchets, et des services aux entreprises (couture, blanchisserie professionnelle, soutien administratif).

EmerJean joue donc un rôle important pour ce territoire encore enclavé qui a besoin de services de proximité.

Depuis 2017, plus de 200 personnes ont été rencontrées en entretien individuel, plus de 100 personnes sont sorties durablement de la privation d'emploi, 80 emplois ont été créés au sein de l'entreprise à but d'emploi EmerJean. La mobilisation des acteurs du territoire (Mission locale, Pôle Emploi, acteurs associatifs) a été croissante et ne se dément pas.

Le rapport d'évaluation intermédiaire de septembre 2020, souligné pour sa qualité au niveau national, met en avant ces premiers résultats mais aussi des axes d'amélioration. Comme toutes les expérimentations, chaque renouvellement amène à trouver des points d'amélioration dans l'espoir d'un projet durable.

La deuxième délibération porte sur Le Booster de Saint-Jean, association régie par la loi 1901, créée en février 2017, au service du développement du territoire, en lien avec les habitants, les entreprises et les collectivités territoriales. Elle a pour objectif de sécuriser et accélérer l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à Villeurbanne.

Les activités du Booster sont assurées par deux dispositifs : le Booster de Talents qui accompagne les demandeurs d'emploi avant et après leur passage par l'entreprise à but d'emploi, et le Booster d'activité qui réfléchit et propose des activités utiles, novatrices et génératrices d'emploi. Ces activités peuvent être portées par la suite par EmerJean, par d'autres entreprises sociales ou conventionnelles, filières de l'économie circulaire ou de l'écomobilité notamment.

Je vous propose donc de voter ces deux délibérations pour le renouvellement de l'expérience Territoire Zéro Chômeur à Saint-Jean. Nous allons continuer de travailler vers le meilleur accompagnement possible des demandeurs d'emploi et pour des emplois

utiles pour le quartier, répondant aux grands enjeux sociaux et environnementaux actuels.

M. LE MAIRE.- Merci madame Gorriquer. Nous avons des demandes d'intervention pour l'ensemble des groupes qui ont été définies à cinq minutes par groupe. La parole est à M. Jonathan Bocquet pour le groupe Cercle Radical et Place publique.

M. Jonathan BOCQUET.- Merci monsieur le Maire, chers collègues,

Nous, Radicaux, sommes modérés en toute chose, c'est un trait de caractère qui nous est d'ailleurs souvent reproché quand nous mettons des nuances à un soutien à notre goût trop dithyrambique, autant qu'à une opposition trop systématique. Nous ne versons ni dans l'euphorie ni dans la vindicte, nous sommes modérés dans l'enthousiasme autant que dans la critique. Cela fait souvent de nous des défenseurs de vieille antienne et des orateurs anachroniques incapables de suivre la mode des idées.

Je pourrais même dire, à titre personnel, que je suis dubitatif par nature, convaincu que le doute est une posture saine, et je m'inquiète toujours quand une assemblée est unanime.

Notre rôle de rabat-joie, je veux vous rassurer, nous le mettons au service du collectif, et comme il y a quatre ans, lorsque nous votions l'expérimentation, à l'époque après un vote unanime de l'Assemblée nationale et face à la même unanimité au niveau local, je me sentais un peu seul lorsque je levais timidement le doigt pour exprimer un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes à propos de Territoire Zéro Chômeur.

Je ne vais pas m'autociter mais je vous invite très humblement à relire nos interventions sur le sujet, toutes nos remarques d'alors constituent le sel des critiques formulées cinq ans après : usine à gaz, fragilisation du droit du travail, du droit au chômage, ambivalence du droit de la concurrence, superposition et cumul de subventions directes et indirectes, remise en cause du système de solidarité et, accessoirement, l'esprit Shadoks des entreprises à but d'emploi, il faut pomper parce qu'il faut pomper.

Nous avons à présent des rapports sur cette expérimentation. Je ne reviens pas sur celui produit par l'association en charge du dispositif qui semble juge et partie et qui oublie par exemple, lorsqu'elle parle du coût pour les finances publiques, de comptabiliser les deux tiers de dons qui sont défiscalisés.

Les autres rapports s'accordent tous sur une chose, et ce n'est pas anodin : il n'y a pas d'évaluation suffisamment poussée du dispositif. Je cite les rapports de la DARES et de l'IGF IGAS, les deux principaux : l'évaluation n'a pas pu aborder tous les aspects couverts par cette expérimentation. A l'instar de tous les autres rapports, la DARES conclut : « *Les travaux d'évaluation supplémentaires sur ce point pourraient être entrepris et les garde-fous à établir dans les territoires pourraient être renforcés.* »

Quelques observations sont notées :

- les objectifs sont contradictoires ;
- le critère de non-concurrence semble soumis à une interprétation variable ;
- les externalités territoriales paraissent trop limitées pour avoir un effet significatif ;
- le gain pour les finances apparaît deux fois moindre qu'escompté ;
- le modèle économique n'est pas stabilisé et nécessite des financements

complémentaires - de fait, en 2017, on nous présentait les subventions au motif de l'amorçage de l'activité, aujourd'hui, elles sont devenues des subventions structurelles ;

- concernant les activités, l'objectif de complémentarité s'avère difficile à satisfaire.

Quand on creuse, on a l'observation suivante : l'estimation des coûts évités par la reprise d'emploi reposait sur l'hypothèse selon laquelle le chômage était la cause des problèmes de santé, de délinquance, d'échec scolaire ou de mesures de protection de l'enfance, or, les rapports et les études conduits sur ces questions ne mettent pas en évidence le lien de causalité direct, ces causes peuvent être vues comme étant celles du chômage et non la conséquence. Ils peuvent être dus à des combinaisons de facteurs dont les effets ne peuvent pas être nécessairement annulés par le seul retour à l'emploi. On ne peut pas considérer que les coûts attribués au chômage seraient automatiquement économisés par une remise à l'emploi.

Au final, le coût global pour les finances publiques d'un ETP embauché grâce à ce dispositif revient à celui des ateliers des chantiers d'insertion.

Bref, nos doutes d'il y a cinq ans ne sont pas levés mais il me faut préciser ici que j'ai extrait les points négatifs des rapports qui, par ailleurs, concluent à de nombreux aspects positifs, et évidemment, dorénavant que l'unanimité n'est plus de mise, nous voilà, nous, Radicaux, largement rassérénés et cela nous permet de changer de posture. Alors que certains veulent jeter le bébé avec l'eau du bain, nous avons spontanément, par esprit de contradiction, j'en conviens, envie de pointer les vertus de Territoire Zéro Chômeur.

Il nous faut d'abord constater que l'expérimentation a démontré un véritable intérêt pour la dynamique de territoire : création de synergies, réponse à des besoins réels, émulation de l'économie circulaire, et d'abord le mérite de se confronter au fléau du chômage de longue durée, trop longtemps ignoré, trop longtemps considéré comme une fatalité.

A Saint-Jean, nous savons que le dispositif fait du bien, nous avons des gens qui retrouvent un travail, une vie sociale, le sourire et l'estime de soi. Humainement, cela compte évidemment et il sera toujours difficile de leur répondre avec une analyse quantitative.

Soyons vigilants et poursuivons l'évaluation, préservons le caractère exceptionnel de ces territoires ainsi que le fait que ce ne doit pas être des exceptions pérennes. Sans occulter en quoi ce dispositif dit les fondements et les limites du système de solidarité, la gauche peut-elle vraiment défendre tout à la fois ou en même temps la décroissance, l'idée que l'emploi est une fin en soi et le revenu d'existence ?

L'expérimentation doit permettre d'affiner les objectifs, les modalités de finance et de gouvernance. Par exemple, c'est loin d'être anodin, le revenu universel isole et atomise la société, mettant à mal la logique de redistribution et de dette sociale, Territoire Zéro Chômeur a l'avantage de mettre l'accent sur le lien social.

A l'heure où les uns et les autres façonnent un nouveau projet politique pour la France, nous disons oui à la poursuite des expérimentations et des innovations, nous appelons surtout à l'élaboration d'un modèle cohérent et global qui ne mette en concurrence ni les territoires ni les humains, si l'on ne se dispense pas de cette réflexion collective sur les fondements de nos mécanismes de solidarité.

Nous voterons ces trois rapports et remercions Mathieu Garabédian, Aurore Gorriquer et l'ensemble des collègues de poursuivre et intensifier le combat contre l'exclusion.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Mme Caroline Roger-Seppi pour le groupe Génération.s.

Mme Caroline ROGER-SEPPI.- Merci monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs,

La délibération qui nous est présentée aujourd'hui a pour objet l'extension de l'expérimentation du dispositif Territoire Zéro Chômeur au territoire des Brosses. Ce dispositif est d'ores et déjà appliqué sur le territoire du quartier Saint-Jean depuis 2017, et cette délibération vient concrétiser notre plan de mandat sur le volet de l'emploi.

Le groupe Génération.s réaffirme ici son souhait de développer davantage ce dispositif sur le territoire municipal, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, cette expérimentation promeut un concept d'embauche sans sélection de personnes privées d'emploi depuis trop longtemps. Le terme de privation est ici terriblement parlant. Le dispositif par son approche d'aller vers concerne des individus désireux d'exercer un emploi et que des considérations économiques globales les en ont empêchés et les en empêchent encore trop souvent aujourd'hui.

L'impact du dispositif Territoire Zéro Chômeur est ici important, d'autant plus que nous connaissons très bien les conséquences individuelles et sociales de la privation d'emploi. Ainsi, le rapport d'évaluation intermédiaire de l'expérimentation du dispositif Territoire Zéro Chômeur réalisé en 2020 a permis de constater une amélioration significative du niveau de vie et de sécurisation financière, et des incidences positives sur la vie familiale et sociale. Cette expérimentation a notamment permis la reconstruction du lien social pour des personnes jusque-là isolées.

Ensuite, nous réaffirmons notre soutien à cette expérimentation car elle est un formidable outil de transformation du territoire, comme l'a rappelé M. Bocquet. Je ne ferai pas d'un exemple isolé une généralité mais un industriel du quartier Saint-Jean me disait jeudi soir dernier, lors de la rentrée des entreprises villeurbannaises, que Territoire Zéro Chômeur avait mis de la lumière sur les entreprises du territoire, mais également favorisé la synergie des entreprises entre elles, en plus d'avoir créé du lien entre des entreprises et des habitants du quartier Saint-Jean.

Enfin, le dispositif Territoire Zéro Chômeur permet à des acteurs différents d'œuvrer ensemble sur le même territoire. Ainsi, le comité local, système de gouvernance transversale qui autorise des activités de l'entreprise à but d'emploi EmerJean, permet aux institutions publiques et services publics de l'emploi, aux entreprises du territoire, aux habitants, aux partenaires sociaux, de travailler ensemble autour de la même table sur cette question de l'emploi.

Pour autant, le groupe Génération.s reste vigilant quant aux allégations de non-respect du droit des travailleurs et aux divers manquements auxquels pourraient se livrer les recruteurs et employeurs. Ce sont là des pratiques qu'un groupe politique de gauche ne saurait tolérer.

L'expérimentation du dispositif Territoire Zéro Chômeur comporte encore des sujets non aboutis, à améliorer, à faire évoluer et à régler. Les erreurs qui peuvent être faites ne résultent pas d'une intention mais sont simplement le fruit de ce qui est par essence une expérimentation.

A ce titre, ce dispositif permet de rectifier ces points sensibles et d'imaginer des solutions pour garantir la sécurité, l'équité et le bon déroulement des emplois créés.

Je vous invite tous à être à l'écoute des salariés, du rapport d'évaluation et du management, ainsi que des habitants et autres parties prenantes, pour constater ces évolutions.

Pour les raisons que nous venons d'évoquer et en pleine connaissance des questions soulevées, le groupe Génération.s apporte son soutien à l'extension du dispositif Territoire Zéro Chômeur sur le quartier des Brosses ainsi qu'à la poursuite de l'expérimentation sur Saint-Jean.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à M. Cyril Hauland-Gronneberg pour le groupe Communistes et Républicains.

M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Les trois premières délibérations qui nous sont présentées en ce début de Conseil Municipal sont en rapport avec l'expérimentation dite Territoire Zéro Chômeur, avec la double question suivante : d'une part, celle de savoir s'il faut étendre ce dispositif pour le quartier des Brosses et, d'autre part, s'il convient de le reconduire dans le quartier Saint-Jean avec l'avenant financier qui va avec via l'association Le Booster de Saint-Jean.

C'est pour nous l'occasion unique de faire un bilan de cette expérimentation qui s'est faite avec la création d'une EBE, acronyme pour désigner non pas un excédent brut d'exploitation mais bien une entreprise à but d'emploi, afin de sortir les chômeurs de longue durée de leur situation d'exclusion du marché du travail par l'insertion et l'activité économique.

A ce sujet, notons que tout en apportant leur soutien à son extension à d'autres territoires, Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, et Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, ont tour à tour livré leur examen critique sur cette expérimentation le 29 septembre dernier lors de leur visite sur l'un des dix territoires dans le 13^e arrondissement de Paris. C'est ainsi que Laurent Berger a lui-même reconnu, je le cite : *« qu'il y a des sujets sociaux qui sont posés à ces EBE, notamment sur la formation, l'évolution des métiers et des carrières, les salaires, la représentation collective et le droit syndical. »* Philippe Martinez, quant à lui, a renchéri en rajoutant, je le cite là encore : *« Dans les expérimentations, il y a du bon et du moins bon, et le moins bon, ce sont quelques expériences où la reconnaissance du fait syndical n'est pas terrible. »*

A noter que les deux secrétaires généraux des deux principales centrales syndicales françaises ont donc plaidé pour la négociation d'une convention collective qui serait susceptible de pallier ces manquements.

A Villeurbanne, un peu plus de quatre ans après la mise en place de ce dispositif, force est de constater que l'EBE EmerJean coche toutes les cases des problèmes qui ont été soulevés par ces deux secrétaires généraux, comme l'a relevé le débat que notre section de Villeurbanne a organisé le samedi 2 octobre dernier en présence de la déléguée syndicale CGT d'EmerJean et de la secrétaire générale de l'union locale CGT de Villeurbanne.

Pour mémoire, et parmi les nombreux dysfonctionnements observés à EmerJean, il a été relevé pêle-mêle ce qui était déjà évoqué : le non-respect du Code du travail avec l'absence de fiches de poste par exemple, des formations au rabais et distribuées au bon vouloir de l'employeur, des salariés injustement sanctionnés et de façon illégale, des représentants du personnel dont les prérogatives ne sont pas respectées, un droit syndical pour le moins malmené malgré les interventions récurrentes de l'Inspection du travail à ce sujet.

Localement également, comme cela a été dit, il a été dénoncé le non-respect de l'engagement à ne pas concurrencer les emplois de proximité dans le secteur marchand, ainsi que le problème de la non-substitution des activités proposées à des emplois publics. Il a été également ajouté le fait qu'à Villeurbanne, les salariés qui siègent au sein de la gouvernance du comité local d'emploi sont choisis unilatéralement par l'employeur. Le Booster de Saint-Jean se substitue souvent au collectif local d'emploi ayant pour conséquence que l'expérimentation échappe de fait de plus en plus au contrôle de la municipalité.

Enfin, EmerJean est la seule EBE fonctionnant sous la forme d'une société par actions simplifiée alors que les autres EBE fonctionnent normalement sous la forme de SCIC ou sous statut administratif.

Au final, il a été dressé le constat d'une expérience qui semblait au départ prometteuse mais qui a connu au fil du temps des dérives qui ne peuvent plus perdurer, avec un risque avéré qu'EmerJean se retrouve donc en situation de concurrence et de sous-traitance vis-à-vis de sociétés privées, une sorte d'agence d'intérim low cost, avec des salaires subventionnés par l'argent public, ensuite en substitution d'emplois publics à peu de frais, le tout en participant à la déstructuration du droit du travail en proposant des emplois de plus en plus flexibles et précaires.

Vous l'aurez compris, pour nous, le compte n'y est pas vraiment. En effet, nous sommes encore loin des promesses de faire cette expérimentation un tremplin vers le CDI qui doit rester la norme, tout en respectant le Code du travail auquel une EBE comme EmerJean ne saurait déroger.

Au-delà du constat, et pour paraphraser la fameuse phrase de Lénine, que faire ou que pouvons-nous faire ? Pour notre part, il ne s'agit bien évidemment pas de s'opposer à la poursuite de cette expérimentation sur le quartier Saint-Jean et de nous prononcer pour la fermeture pure et simple de l'EBE EmerJean qui renverrait ses salariés à Pôle Emploi, pas plus qu'il ne serait question de nous opposer à l'extension du dispositif sur le quartier des Brosses. En revanche, nous pensons qu'il est encore temps de reconnaître ces dysfonctionnements, de les analyser et surtout de les corriger afin que les choses puissent revenir sur les bons rails. A ce sujet, vous pourrez compter sur nous pour :

1. être volontaires et disponibles pour y contribuer, en étant force de proposition, avec des pistes de travail concrètes parmi lesquelles je cite le conditionnement de la poursuite de l'expérimentation à l'adoption d'un cahier des charges suffisamment contraignant en termes de respect du Code du travail, de formation des salariés et de respect d'engagement des clauses de non-concurrence d'emplois des secteurs privés et publics pour éviter un effet d'aubaine ;
2. la réforme de la gouvernance du comité local d'emploi avec une meilleure représentation et représentativité des salariés ;
3. le repositionnement du Booster de Saint-Jean présidé actuellement par le directeur d'EmerJean par rapport à ce comité local d'emploi.

Pour toutes ces raisons, nous allons nous abstenir sur ces trois délibérations et nous continuerons de le faire tant que les conditions que nous estimons nécessaires pour la poursuite et l'extension de cette expérimentation ne seront pas pleinement réunies.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Mme Virginie Demars.

Mme Virginie DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous ne pouvons qu'être satisfaits de la candidature à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée pour le quartier des Brosses, pour laquelle nous aurions souhaité avoir une cartographie des besoins et la poursuite de l'expérimentation pour Saint-Jean.

Cette loi d'expérimentation a été adoptée en 2016 et lancée sous la précédente mandature à la Métropole de Lyon et à la Ville de Villeurbanne. David Kimelfeld exprimait en 2019, je cite : *« Les résultats à Villeurbanne sont remarquables, il n'y a aucun doute à avoir sur la décision que nous avons prise de lancer cette expérimentation. Les « Territoire Zéro chômeur » de France ne montrent pas tous la même intensité mais celui de Saint-Jean est parmi les structures qui donnent les meilleurs résultats. Il faut agiter toutes les énergies possibles. Quand entreprises, collectivités, habitants et associations se mobilisent, on voit ce que cela donne. »*

En effet, le bilan est positif au niveau local comme au niveau national. A Saint-Jean, depuis 2017, selon le rapport présenté, plus de 200 personnes ont été rencontrées en entretien individuel, plus de 100 personnes sont sorties durablement de la privation d'emploi, 80 emplois ont été créés au sein de l'entreprise à but d'emploi EmerJean. La mobilisation des acteurs du territoire (Mission locale, Pôle Emploi, acteurs associatifs) a été croissante et ne se dément pas.

Il est important de noter les effets de cette expérimentation. Le comité scientifique institué par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a rendu, le 9 avril 2021, son rapport final sur l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Les auteurs de ce rapport d'évaluation publié par la DARES estiment dans leurs conclusions, je cite : *« Les structures créées ont vraisemblablement contribué à améliorer la trajectoire en emploi, et plus largement le bien-être des bénéficiaires de l'expérimentation : santé, insertion sociale, confiance en soi, etc. »*

Le rôle joué par le CDI dans cette dynamique d'amélioration est probablement majeur

dans l'horizon lointain et le sentiment de sécurité professionnelle et financière qu'il confère.

La loi du 14 décembre 2020 et par arrêté du 7 juin 2021 est la deuxième phase de l'expérimentation qui s'étend à au moins cinquante nouveaux territoires. Il y a un réel attrait pour cette expérimentation : 135 nouveaux territoires ont déposé leur candidature au niveau national dont 7 communes de la Métropole de Lyon.

Ce dispositif qui permet de retrouver du lien et une vie sociale par le travail va même plus loin, c'est une façon de redynamiser nos quartiers. Pour exemple, depuis le 21 septembre dernier, La Poste a pu réinvestir le quartier de Saint-Jean, absente depuis 2019, grâce à un partenariat avec la société EmerJean. Ce sont quatre salariés embauchés en contrat indéterminé par La Poste et un quartier qui retrouve un service public.

L'accompagnement social du chômage est primordial aujourd'hui mais il doit s'accompagner d'une politique économique, et c'est bien la volonté du gouvernement.

Le chômage en baisse est la conséquence, d'une part, des réformes précédentes qui portent leurs fruits, mais aussi du « quoi qu'il en coûte » mis en place depuis le début de la crise sanitaire par le président Emmanuel Macron. Le président s'est engagé à continuer d'investir dans la formation tout au long de la vie dès la rentrée en formant durablement plus de demandeurs d'emploi et notamment les jeunes de moins de 26 ans. Déjà 2,2 millions de jeunes ont trouvé un travail entre août 2020 et juillet 2021, 525 000 ont signé un contrat d'apprentissage en 2020, un record historique en France, et le programme « Un jeune une solution » a aidé 800 000 jeunes éloignés de l'emploi à entrer dans un parcours d'insertion.

Dans quelques mois, tous les jeunes sans emploi et sans formation de moins de 26 ans auront accès à un revenu d'engagement pour que chaque jeune qui le sollicite puisse bénéficier d'un parcours vers l'emploi avec une évaluation et un accompagnement individualisé, un contrat d'engagement réciproque qui sera signé entre les acteurs du service public de l'emploi et les jeunes. Ce contrat d'engagement leur permettra de percevoir un revenu d'environ 500 €.

Pendant que certains prônent la décroissance, rappelons que toutes ces mesures, pour certaines engagées avant la crise sanitaire, visent à réduire au maximum le chômage de longue durée voire à s'inscrire dans une trajectoire de plein-emploi et valoriser le travail.

Pour conclure, je me permettrai de reprendre les fondements de l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée avec trois hypothèses :

- personne n'est inemployable lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes ;
- ce n'est pas le travail qui manque, un grand nombre de travaux utiles d'une grande diversité reste à réaliser ;
- ce n'est pas l'argent qui manque, la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi.

Il faut donc saisir ces opportunités et, au vu des bons résultats précédemment évoqués, nous soutenons bien évidemment ces expérimentations.

Le groupe Villeurbanne Progressiste vote pour ces trois rapports.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à M. Julien Ravello pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble.

M. Julien RAVELLO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je voudrais d'abord remercier les rapporteurs et dire que le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble partage complètement ce qui a été présenté par M. Garabédian et Mme Gorriquer, en particulier l'impact du chômage sur la santé sur lequel je ne vais donc pas revenir.

Quand on perd son emploi, on n'a plus de revenus, comment accomplir les actes les plus vitaux, comment se soigner, se laver, se loger, s'habiller, se nourrir ? Déjà appauvri et dévalorisé, le demandeur d'emploi est souvent rendu responsable de sa situation et stigmatisé, réduit au statut d'assisté.

Selon l'article 23 de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. C'est le sens de l'expérimentation connue sous le nom de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. On pourrait aller plus loin en parlant de garantie d'emploi avec l'Etat employeur en dernier ressort.

L'expérience de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée offre un premier aperçu d'une telle garantie de l'emploi, ce qui manque, c'est l'emploi tel que le définit le marché, c'est-à-dire le travail qui valorise le capital car, rappelons que le chômage n'est jamais lié à une pénurie de travail qui existe en quantité inépuisable mais à un manque d'emploi.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, c'est donc une protection contre le marché du travail, c'est la garantie d'un emploi en CDI qui, de surcroît, remplira des besoins non couverts par le marché, mais j'y reviendrai.

Cette idée permet un changement dans la manière d'envisager les politiques d'emploi et d'insertion : au lieu de les penser comme un marché où l'offre et la demande se rencontrent, dans les faits d'ailleurs, on voit bien que cette logique économique ne fonctionne pas vraiment, c'est la personne privée d'emploi qui est mise au centre du dispositif.

Le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée a de nombreuses vertus, il identifie sur un territoire les personnes privées durablement d'emploi, les besoins non remplis par les collectivités locales et les entreprises privées, souvent par manque d'argent pour les premières ou par manque de rentabilité pour les secondes. Il permet de redonner la dignité aux demandeurs d'emploi et de donner du temps aux gens pour se reconstruire, se stabiliser, de créer de nouveaux métiers utiles pour la société et pour la bifurcation écologique.

Les premiers gagnants sont donc ceux qui tentent de s'intégrer sur le marché de l'emploi mais n'y parviennent pas : seniors, chômeurs de longue durée, femmes subissant des temps partiels contraints, exilés, personnes subissant des discriminations ethno-raciales, religieuses, ou encore personnes handicapées. Avec un revenu, des savoir-faire et de l'intégration sociale, beaucoup retrouvent alors confiance en eux et échappent au déclassement lié au chômage.

Ceci étant dit, notre majorité doit être intransigeante sur certains points. Pour que ce dispositif fonctionne, la clef est sa gouvernance qui repose sur des comités locaux de l'emploi, vous l'avez dit monsieur le Rapporteur, et qui associe les personnes privées durablement d'emploi, les collectivités locales, le service public de l'emploi, les citoyens, les associations, les syndicats, les élus et les entreprises. Cet aspect est fondamental et ces comités doivent avoir une place prépondérante.

Pour que ce dispositif fonctionne, les entreprises à but d'emploi doivent respecter le droit du travail, nous devons être extrêmement vigilants sur ce point. Les règles de management libéral et du monde de l'entreprise ne doivent pas s'appliquer dans les entreprises à but d'emploi, la liberté syndicale, les conditions de travail dignes, le respect et l'écoute sont primordiaux. Ce n'est pas parce que les gens ont un CDI alors qu'ils étaient éloignés de l'emploi qu'ils doivent être moins bien traités, au contraire. De la même manière, la formation doit être au cœur du dispositif.

Pour que ce dispositif fonctionne, nous devons refuser que les activités et missions de ces entreprises à but d'emploi ne se transforment en sous-traitance déguisée pour des entreprises privées quand ce sont des missions qu'elles pourraient faire faire par des salariés qu'elles paieraient elles-mêmes et qui n'apportent aucune utilité sociale ou écologique.

Pour que ce dispositif fonctionne enfin, nous devons être aussi vigilants à ce que ces emplois ne remplacent pas des activités qui devraient être assurées par le service public. Ce dispositif est un révélateur des besoins du territoire mais montre également l'absence de service public dans certains quartiers, et nous pointons ici le désengagement de l'Etat qui y est pour beaucoup. Nous ne pouvons pas accepter que des emplois de fonctionnaires soient remplacés par des emplois payés par la Sécurité sociale.

Pour finir, nous souhaitons interpeller pour dire que les Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée sont une partie intéressante mais une partie seulement d'une politique plus globale à conduire pour l'économie et l'emploi. Le chômage est avant tout une conséquence d'une organisation macroéconomique mondialisée et néolibérale, tant que nous n'agissons pas à ce niveau institutionnel national, européen ou mondial, nous ne pourrions mettre que des pansements sur des jambes de bois.

Notre groupe soutient par exemple, au niveau national, une augmentation du SMIC à 1 400 € nets, la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle, le blocage des prix de première nécessité, le protectionnisme solidaire, la fin des traités de libre-échange, la diminution du temps de travail, la réindustrialisation d'activités avec une planification écologique des emplois, bref, une politique économique globale permettant de lutter contre le chômage de longue durée où la garantie d'emploi en dernier ressort est l'un des outils.

Nous sommes donc favorables à ces trois délibérations pour poursuivre Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et lancer le nouveau territoire des Brosses car il s'agit d'un outil pertinent parmi d'autres pour redonner espoir à des personnes accidentées de la vie, mais nous serons vigilants, notre groupe et les adjoints qui ont présenté les délibérations, qui sont également membres de notre groupe, vigilants et intransigeants pour que les objectifs et ambitions ne soient pas contournés, dévoyés, pour remplacer les services

publics et pour que l'on respecte à la fois le droit du travail et le droit au travail.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes villeurbannais.e.s, Mme Laura Gandolfi.

Mme Laura GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs,

Il nous est demandé de nous prononcer sur la poursuite de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur à Saint-Jean, son extension dans le quartier des Brosses, et de prolonger la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Booster de Saint-Jean.

Cette expérimentation qui est née d'une idée d'ATD Quart Monde, portée dans le mandat précédent par un député socialiste, Laurent Grandguillaume, persuadé que nous n'avions pas tout essayé pour combattre le chômage de longue durée malgré les plus ou moins 33 Md€ déployés chaque année, tant pour indemniser les bénéficiaires du RSA, les chômeurs de longue durée mais aussi les effets induits sur la famille : délinquance, protection de l'enfance, logement.

La politique de l'emploi a montré ses limites malgré les services de l'Etat via le Pôle Emploi, les Départements ou la Métropole en charge des bénéficiaires du RSA.

Il a donc été expérimenté un nouveau modèle visant à récupérer les sommes affectées au RSA pour les redéployer sur des personnes sorties des radars des organismes dédiés. Certes, ces sommes ne sont pas suffisantes. Si on admet que ces personnes privées d'emploi ne sont pas un problème mais une solution, Territoire Zéro Chômeur en est une par l'intermédiaire de trois leviers :

- l'entreprise en identifiant des activités nouvelles ;
- le territoire en répondant aux besoins du quartier et de ses habitants ;
- les personnes, en partant du principe que chacune et chacun dispose de compétences dont il n'a quelquefois pas conscience, qu'il suffit de présenter les possibles, les espoirs, de retrouver un travail pérenne qui apporte les moyens de subvenir à ses besoins, de trouver une place au sein d'une collectivité, bref de retrouver la confiance en soi.

Certes, j'ai entendu des critiques émises par les responsables des centrales syndicales CFDT et CGT, certes nous sommes bien conscients qu'il ne faut pas dédaigner la part de la formation, qu'il faut ouvrir les droits syndicaux mais, sur ce qui concerne Territoire Zéro Chômeur à Saint-Jean, je crois que les centrales syndicales ont présenté tous leurs droits aux travailleurs, que la formation a déjà été mise en place puisque des personnels de Territoire Zéro Chômeur de Saint-Jean, suite à une formation, sont allés travailler dans d'autres quartiers et que des délégués du personnel ont été normalement élus.

A Saint-Jean, près de 90 emplois ont ainsi été créés ou sont en cours de création. Nous constatons qu'une majorité des personnes qui ont été embauchées, et particulièrement des femmes, ont retrouvé le goût d'agir en dehors de leur milieu familial, ont trouvé une place au sein d'un collectif, ont acquis des moyens de subsistance ; elles ont participé à la co-construction de leur fiche de poste, aidées en cela par les cadres d'EmerJean chargés également de trouver les débouchés nécessaires à la vie économique de l'entreprise.

L'activité développée doit répondre à des besoins spécifiques jusqu'alors non couverts et ne venant pas en concurrence à une activité déjà existante. La proximité de ces services favorisera encore davantage la prise en compte des freins rencontrés par les personnes privées d'emploi et aussi les jeunes qui restent en attente d'un travail ou d'une formation et qui ont encore beaucoup de mal à pousser la porte de l'entreprise.

L'entreprise EmerJean, à travers ces créations d'emploi, soutient des objectifs en matière :

- d'écologie par l'intervention, par exemple, des salariés d'EmerJean qui ont permis l'expérimentation marchés propres, qui ont démarré sur la plateforme de compostage de la société Les Détritivores le démarrage de la collecte des biodéchets dans les restaurants d'entreprise au nombre desquels le Restotem municipal, actuellement le lavage des couches d'une crèche pour éviter les couches jetables dans une démarche de réduction des déchets ;
- d'économie sociale et solidaire : le projet favorise l'innovation sur son territoire, notamment en impliquant les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire sur des actions visant à concilier activité économique et utilité sociale, l'accompagnement des collégiens dans les bus scolaires, par exemple, où l'on note, contrairement à bien d'autres territoires, que les choses se passent très bien, un retour au service public comme La Poste par exemple.

Certes, des marges d'amélioration sont à accomplir dans le fonctionnement de cette entreprise pas comme les autres. On part de l'humain et on trouve des débouchés alors que le monde de l'entreprise est construit à partir de l'inverse, on crée le poste et on trouve la personne qui va tenir ce poste.

Ce défi qui nous est proposé en vaut la peine, il relève de l'utopie du socialisme municipal qui change la vie, qui lutte contre les déterminismes sociaux, s'affranchit des assignations sociales.

Les élus du groupe Socialistes et apparentés voteront bien évidemment ces rapports. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Les écologistes, Mme Pauline Schlosser.

Mme Pauline SCHLOSSER.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, Villeurbanne s'inscrit, depuis son lancement en 2016, dans l'expérimentation Territoire Zéro Chômage de Longue Durée. Une centaine de personnes ont été embauchées sur le quartier Saint-Jean en CDI à temps choisi. Il s'agit, sur un territoire très délimité, de mobiliser l'ensemble des acteurs publics, associatifs, privés, pour que l'emploi devienne concrètement un droit pour tous, un droit et non une obligation car le recrutement se fait sur la base du volontariat et la réalisation des missions en lien avec les compétences, les motivations et le potentiel.

Ce projet fédère toutes les parties prenantes passant outre les considérations idéologiques. Récemment, Philippe Martinez et Laurent Berger, représentants respectifs de la CGT et de la CFDT, sont allés à la rencontre des salariés du 13 Avenir pour appréhender concrètement l'impact de ce projet, sur ce qui fait une société, les femmes et les hommes.

Lorsque deux organisations syndicales majeures apportent un net soutien et critiquent au sens positif du terme en manifestant de l'intérêt pour faire évoluer le dispositif, le mot « expérimentation » prend tout son sens.

Ce dispositif que nous défendons est régulièrement attaqué. Soit dit en passant, bien plus que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE, qu'on contrôle et surveille bien peu.

Faut-il ici rappeler les atouts de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ? Il s'agit d'abord d'emplois non délocalisables car ancrés dans un quartier, une ville. Il s'agit de création d'emplois qui ne sont pas en concurrence avec d'autres entreprises, et la grande majorité de ces emplois créés sont dans le champ de la transition écologique avec une empreinte carbone très basse, des activités qui ont une utilité sociale, écologique, et qui sont de ce point de vue innovantes.

En même temps, l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur revitalise un quartier allant jusqu'à pallier le manque de certains services publics, l'activité de La Poste, par exemple, comme on l'a vu récemment avec EmerJean à Saint-Jean. Mais il permet surtout, à des personnes qui n'étaient plus dans le circuit de l'emploi, de remettre le pied à l'étrier. Comme disait notre sénatrice, Raymonde Poncet, lors des discussions au Sénat à l'automne dernier, ces dispositifs ont permis de sortir de l'invisibilité des personnes qui échappent au radar Pôle Emploi et constituent les cohortes de non-recours aux prestations sociales.

Candidater pour un deuxième territoire ne signifie pas que nous voyions ces expérimentations comme le modèle à imposer partout tout le temps, ce qui ne serait ni raisonnable ni réaliste.

Ces dispositifs restent des expérimentations qui répondent à des besoins spécifiques territoriaux, qui redonnent confiance et qui revitalisent une activité économique utile. Ils ne remettent pas en cause le droit du travail, ni un travail avec des droits, et ils n'empêchent pas de s'attaquer au chômage de masse.

Il conviendra également de poursuivre la nécessaire vigilance quant à la non-concurrence d'autres entreprises du secteur ou d'emploi de la fonction publique territoriale, en rappelant sans cesse les principes qui font le dispositif : personne n'est inemployable, les besoins à satisfaire sont nombreux et potentiellement créateurs d'emploi.

Ainsi, c'est avec enthousiasme mais aussi lucidité quant aux potentielles évolutions décidées par l'Etat que nous avons vu l'expérimentation entrer dans sa deuxième phase et que nous soutenons la candidature des Brosses. Nous nous désolons que les presque 120 territoires prêts ne puissent pas être validés et qu'il faille faire un choix drastique par manque de moyens mis dans le dispositif. Nous partageons l'inquiétude dénoncée en vain par Raymonde Poncet au Sénat et aujourd'hui appuyée par ATD Quart Monde à l'origine du projet, à savoir le pilotage du comité local pour l'emploi directement par l'Etat au travers du préfet, et non plus par les représentants des élus locaux. La décentralisation dans un dispositif comme celui-ci reste une clef de sa réussite.

Nous voterons ainsi bien entendu l'avenant à la convention Le Booster de Saint-Jean.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour l'ensemble de ces interventions. Si j'ai bien compris, je dois remercier le parti communiste qui va permettre aux Radicaux de voter contre parce qu'il n'y aura pas complètement l'unanimité, M. Bocquet est rassuré, il pourra voter en son âme et conscience !

Au-delà de cette petite plaisanterie, j'aime les gens qui doutent puisque j'avais même demandé à notre organiste de jouer la chanson d'Anne Sylvestre *J'aime les gens qui doutent*, mais j'aimerais qu'on doute de tout avec la même vigueur, la même rigueur et la même acuité. Je dis cela pour le nombre de rapports dont on pourrait penser qu'ils étaient un peu à charge, qui ont été commandés par les uns ou par les autres ces dernières années, pour un dispositif qui a cinq ans aujourd'hui. Si, sur l'ensemble des politiques publiques, on avait la même mobilisation des services de l'Etat en matière d'évaluation, au hasard, sur les politiques de défiscalisation en matière immobilière, je suis persuadé qu'on aurait beaucoup de débats dans ce pays.

J'aime les gens qui doutent mais je crois qu'il est aussi intéressant de faire, de réaliser et de se doter d'outils d'évaluation.

J'aime la modération, certainement autant que vous, monsieur Bocquet, mais j'aime bien aussi la radicalité de ce type de projet, la radicalité qu'a souhaité mettre en place Laurent Grandguillaume en se disant qu'on ne pouvait pas organiser l'impuissance politique face à des demandeurs d'emploi de longue durée. Si ce projet a un mérite, c'est bien celui-ci, c'est de mettre fin à l'impuissance du politique par rapport à la question de l'emploi, et je crois que cela va dans la bonne direction malgré les remarques que vous avez les uns et les autres faites, qui sont tout à fait légitimes.

Il faut être extrêmement vigilant au droit du travail, au secteur de non-concurrence. Pour autant, cette vigilance est légitime mais elle n'excuse pas tout, monsieur le Représentant du groupe Communistes et Républicains, et pas les approximations qui pourraient laisser penser que vous vous substituez au juge.

A ce jour, je n'ai pas vu de condamnation en droit du travail concernant Territoire Zéro Chômeur et l'expérimentation villeurbanaise, je vous demanderai donc à l'avenir de bien mesurer vos propos. Les questions, les interrogations, les vigilances sont légitimes dans notre Conseil Municipal, les propos qui flirtent avec ce qui pourrait être évoqué comme de la diffamation n'ont pas leur place ici, mais j'ai bien compris l'inquiétude qui était la vôtre dans votre volonté à protéger les salariés, et je sais que je peux compter sur vous pour avoir la même vigilance avec toutes les entreprises villeurbanaises, et je serai vigilant à vous le rappeler.

Voilà pour les quelques réactions que je voulais apporter à nos débats.

Je remercie nos deux rapporteurs pour la qualité de leurs interventions mais surtout pour le travail que cela a représenté pour que nous en soyons là aujourd'hui, à la fois une délibération qui permet de présenter un autre quartier dans l'expérimentation et une délibération qui permet de poursuivre Territoire Zéro Chômeur. J'ai compris que le groupe Villeurbaine Progressiste nous soutiendrait dans la démarche avec un certain nombre de précautions qui ont été posées par les représentants du groupe mais qui permettront certainement d'avancer autour d'un consensus sur ce sujet.

Je mets chacun des rapports aux voix.

Sur le rapport 295 ?

- **Adopté à la majorité (49 pour – 5 abstentions – 1 NPPV) –**

Sur le rapport 294, sur la poursuite de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à Saint-Jean ?

- **Adopté à la majorité (48 pour – 5 abstentions – 2 NPPV) –**

Sur le rapport 299, sur l'avenant financier 2021 n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens ?

- **Adopté à la majorité (49 pour – 5 abstentions – 1 NPPV) –**

4 – PLAN D'ACTION POUR LA NON-DISCRIMINATION ET L'EGALITE PROFESSIONNELLE 2021-2023 - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Madame Fort, vous souhaitez présenter le rapport ?

Mme Agathe FORT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La mission de lutte contre les discriminations a travaillé main dans la main avec le service de ressources humaines mais également les organisations syndicales afin de construire ce plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle.

Nous sommes partis d'une obligation légale pour l'égalité femmes-hommes et nous avons décidé d'en élargir le champ d'action afin de lutter contre toutes les discriminations, qu'elles soient de genre, ethno- raciales, syndicales ou encore liées à l'état de santé.

C'est un projet ambitieux mais nous l'avons voulu atteignable. Nous avons construit des actions dans tous les champs de l'emploi : le recrutement, le maintien dans l'emploi, l'égalité de salaire intra et interfilière, les avancées de carrière et les promotions, et même jusqu'aux outils et vêtements de travail.

Nous suivrons le bon déroulement de ce plan d'action qui s'étendra jusqu'en 2023 grâce à nos services qui en sont responsables, c'est-à-dire la mission de lutte contre les discriminations et la direction des ressources humaines, mais également grâce à une commission consultative égalité et non-discrimination composée d'agentes et d'agents.

Je laisse la parole à M. Gluck avec qui j'ai co-construit ce plan d'action qui va vous en parler.

M. Olivier GLUCK.- Merci, madame Fort. Ce plan d'action est annexé aux lignes directrices de gestion de la collectivité car, réglementairement, nous devons y inclure un plan pluriannuel d'égalité professionnelle femmes-hommes. Comme l'a évoqué Agathe Fort, notre originalité villeurbannaise provient d'une vision d'ensemble qui va plus loin que l'égalité professionnelle femmes-hommes car nous incluons la lutte contre les autres formes de discrimination. En effet, pour certaines femmes, les inégalités socio-économiques, les discriminations liées à l'origine, au handicap, à l'orientation sexuelle ou à l'âge s'ajoutent aux inégalités et discriminations de sexe.

Une autre originalité de ce plan d'action réside dans une démarche co-construite et

intégrée :

- co-construite avec les personnes directement concernées, avec le personnel municipal et ses représentants. C'est par exemple l'objet de la création de la commission interne de lutte contre les discriminations et l'égalité professionnelle afin d'associer le personnel de toutes les catégories à ce plan d'action ;
- intégrée à la stratégie des ressources humaines de la Ville : chaque mesure ou action prise dans le domaine des ressources humaines doit être prise sous le prisme de la lutte contre les discriminations. Nous avons commencé à le faire quand nous avons travaillé sur les promotions et les avancements de grade des personnels municipaux.

Pour rappel, nous avons délibéré en juillet dernier à ce sujet pour augmenter le taux d'avancement de grade dans notre collectivité, en particulier pour les personnels de catégorie C et les filières fortement féminisées. Nous continuerons de le faire quand nous aborderons dans les tout prochains mois la question du régime indemnitaire et celle du temps de travail.

A la Ville de Villeurbanne, comme ailleurs, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sont importants en défaveur des femmes. La part du régime indemnitaire dans la rémunération est en moyenne de 13 % pour les femmes contre 15 % pour les hommes. Dans la filière sanitaire et sociale qui est fortement féminisée, elle n'est que de 11 % pour les femmes. Le travail que nous mènerons sur le régime indemnitaire doit corriger ces écarts.

Concernant l'organisation et le temps de travail, nous viserons la reconnaissance de la pénibilité de certains métiers exercés très majoritairement par les femmes comme auxiliaires de vie, aides-soignantes ou auxiliaires de puériculture.

Même si la Ville de Villeurbanne a initié un travail contre les inégalités salariales femmes-hommes, force est de constater qu'il reste du chemin à parcourir, 11 % de ces inégalités sont encore inexplicables. Nous devons et pouvons agir sur tous les leviers, en particulier ceux qui sont liés à la gestion des carrières et aux rémunérations.

Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants et habitantes, nous en avons fini avec la présentation du rapport et nous sommes à votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai deux demandes d'intervention, la première est une intervention conjointe du groupe Cercle Radical et Place Publique et du groupe Communistes et Républicains, Mme Katia Buisson.

Mme Katia BUISSON.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit du premier plan pluriannuel de lutte contre les inégalités de la nouvelle mandature, c'est donc un symbole fort mais ce n'est pas qu'un symbole, c'est aussi un acte. Il est l'un des documents fondateurs de la délégation à la lutte contre les discriminations, cette délégation est transversale et est donc portée par toute la majorité municipale. Cela donne à voir le volontarisme et l'implication de chacun et chacune dans l'action.

C'est un plan nécessaire, ambitieux, qui prévoit beaucoup d'actions internes, de formations, de concertation. Il s'inscrit dans la continuité de ce qui a déjà été engagé en

prolongeant, en renforçant des actions déjà entreprises. Certains éléments, notamment l'axe 2 « Recruter sans discriminer », vont au-delà de la discrimination femmes-hommes, et de cela aussi nous nous félicitons car là est l'idéal humaniste. Tous les êtres humains doivent être libres et égaux en droit, la République s'est construite sur cette idée. C'est d'ailleurs pour cela que la France interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître de manière directe ou indirecte les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses des personnes, et cela doit bien rester ainsi.

L'universel est notre seul horizon. Le piège, lorsqu'il s'agit de lutter contre les discriminations, serait de penser que nous pourrions le faire sans mener le combat contre la hiérarchisation instaurée entre les deux sexes par plusieurs années de patriarcat.

L'homme n'est pas par nature oppresseur et la femme n'est pas par nature une victime.

Oui, chers collègues, au XXI^e siècle, de nombreuses inégalités demeurent et nous devons inlassablement les traquer. Nous ne devons rien céder ni au racisme ni au sexisme ni à la colère qui peut parfois être mauvaise conseillère. Cette révolte est bien légitime face à tant d'inégalités et de violences mais elle ne doit pas nous faire perdre de vue que sectionner, réduire ou assigner à une identité, voire diviser, ne sera jamais une solution. L'égalité sera commune ou ne sera pas car, dans cette affaire si importante qui concerne l'humanité dans son ensemble, les moyens sont aussi importants que les buts. Dès son article 1^{er}, la constitution nous le rappelle : « *La République est indivisible, laïque, démocratique et sociale, elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens et de toutes les citoyennes.* » A nous de faire en sorte que cette égalité soit aussi sociale et réelle.

Ainsi, nous les groupes Communistes et Républicains, Cercle Radical et Place publique, voterons ce rapport, conscients de la gravité et de l'inacceptabilité des inégalités, convaincus comme tous les membres de la majorité de l'urgence d'agir avec l'universel comme boussole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Mme Sylvie Donati.

Mme Sylvie DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s tient à saluer le travail de diagnostic réalisé par la mission transversale de lutte contre les discriminations et le volontarisme de Mme Fort et de M. Gluck. Il n'est pas facile d'admettre qu'au sein même de notre institution, les discriminations professionnelles, notamment celles liées au genre, perdurent, qu'elles portent sur les fonctions occupées ou bien sur les rémunérations.

Des efforts considérables ont été menés au sein des administrations publiques pour résorber ces disparités, mais force est de constater que nous devons passer à la vitesse supérieure sur ces questions. En effet, le sexisme systémique que le rapport entend combattre est le plus pernicieux de tous parce qu'il est inconscient, ancré dans les esprits, quand bien même nous serions au fait de la cause féministe.

Il n'est pas ici question de faire un quelconque procès d'intention à qui que ce soit mais

bien de déceler les biais dont nous sommes aussi les victimes. Les nommer, c'est déjà les combattre.

L'égalité entre femmes et hommes, notamment sur le plan professionnel, n'a rien d'un combat vain, au contraire, nous affinons peu à peu les grilles de lecture et les outils spécifiques propres à les identifier et à mieux diagnostiquer les disparités pour travailler sur les comportements qui les causent. A terme, nous espérons que la remarquable démarche entreprise à Villeurbanne comme dans d'autres collectivités soit généralisée à l'ensemble des secteurs publics et privés.

Peut-être ne le saviez-vous pas mais nous célébrons aujourd'hui, 11 octobre, la journée internationale de la fille pour que nous mettions tout en œuvre pour qu'elle puisse grandir en toute sérénité dans un monde égalitaire et dans lequel la vie professionnelle soit toujours épanouissante et émancipatrice.

Notre groupe votera bien évidemment ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- J'ai découvert que c'était la journée de la fille. Nous avons passé longtemps à nous dire que c'était la journée pour la lutte pour le droit des femmes, nous regarderons avec attention avec Mme l'Adjointe en charge de la lutte contre les discriminations qu'on n'ait pas de nouveau ce travers sur une nouvelle journée qui pourrait nuire à l'objet qui est le nôtre.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

5 – NOUVELLE CHARTE DU CONSEIL VILLEURBANAIS DE LA JEUNESSE – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention, monsieur Crombecque, vous nous dites un mot au préalable ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, je vais attendre les interrogations et je ferai une réponse globale.

M. LE MAIRE.- Une première demande d'intervention pour le groupe Cercle Radical et Place Publique.

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Quand on demande aux 18-25 ans de noter les candidats déclarés à la présidentielle, aucun d'entre eux n'a la moyenne. Lorsqu'on les interroge sur leur état d'esprit, trois postures sont largement majoritaires chez eux : la révolte, l'indifférence et la résignation.

La révolte, pourquoi pas, c'est une posture politique. Il faut évidemment donner aux jeunes les outils pour que celle-ci s'exprime dans le cadre républicain, qu'elle ne devienne pas une expression mortifère mais, aussi romantique soit-elle, la révolte, c'est un cri politique.

L'indifférence nous interpelle un peu plus et en même temps, quand on a 18 ans, pardonnez-moi l'expression, on a le droit de s'en foutre. Après tout, on a même le droit de s'en foutre plus tard. On ne peut pas leur en vouloir de cela mais c'est à nous qu'il

revient de bousculer cette indifférence, de les prendre à partie et, quand on le fait, très vite, on se rend compte qu'ils sont les premiers à reconnaître qu'ils ne sont en fait pas tout à fait indifférents et qu'ils sont touchés, émus par de nombreuses causes.

Enfin, il reste la résignation, c'est terrible parce que, normalement, la jeunesse, c'est un âge de promesse, c'est l'âge de tous les possibles, on défend un idéal, et là, au contraire, on est face à une jeunesse atone, désespérée, qui n'y croit plus. Notre responsabilité est grande et si nous avons le droit de mener des combats sans être victorieux, sans être pour autant tachés de honte, nous serions tout à fait coupables si en plus de l'échec nous achevions l'espoir de la victoire, si en plus d'échouer nous désespérons la génération suivante.

Il faut convaincre que tout cela n'est pas vain, que tout cela n'est pas inutile et, en cela, nous souscrivons radicalement à l'ambition de mettre fin à l'impuissance du politique. Vu la défiance de la jeunesse à l'égard des acteurs politiques, on part de très loin. Oui, les conseils de jeunes sont un outil d'éducation populaire et d'éducation civique extrêmement précieux, oui, il faut faciliter l'accès des plus jeunes à la décision et à la chose publique et oui, il faut mieux associer les jeunes conseillers à la politique municipale, cela ne suffira pas mais cela passe par-là.

La charte qui nous est proposée nous donne les moyens de répondre au moins partiellement à ces défis, nous la soutenons et nous la voterons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole pour une intervention conjointe du groupe Les écologistes et du groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, M. Jacques Vince.

M. Jacques VINCE.- Merci monsieur le Maire, chers collègues,

« Place aux jeunes », c'est sous ce thème qu'a été placé de façon pertinente le label « Capitale française de la culture », mais le cadre culturel ne doit pas occulter la place que nous devons faire à la jeunesse dans tous les champs de l'action publique, la jeunesse au sens large (il a fallu mettre une barrière, et la charte prévoit d'en mettre une à 20 ans) dans toute sa diversité, sur tout notre territoire, et cette jeunesse doit pouvoir participer aux affaires de la cité, celles les concernant maintenant mais aussi celles qui engagent l'avenir. On a vu sur les marches pour le climat à quel point la jeunesse pouvait être pas du tout résignée et à l'action.

Depuis dix ans, le CVJ donne aux collégiens et aux lycéens de Villeurbanne l'opportunité de s'impliquer dans la vie locale et l'exercice de leur citoyenneté. Ce conseil offre aux jeunes un espace de parole, d'écoute, qui leur donne la possibilité de partager leurs idées, de s'engager et de créer leurs propres projets pour la ville. C'est également l'opportunité pour eux de faire entendre les préoccupations et les besoins des jeunes Villeurbannais dont ils doivent pouvoir être les représentants et c'est là tout un défi.

Les évolutions de cette charte vont dans le bon sens pour dynamiser le CVJ et assurer la continuité de son action. Par exemple, le mandat d'un an permet d'éviter la vacance. S'appuyer sur plusieurs partenaires de terrain tels que les centres sociaux et pas seulement sur les établissements scolaires permettra sans doute de diversifier les profils et d'améliorer la représentativité. De même, le groupe miroir semble répondre à des

besoins en faisant en particulier le lien avec l'équipe municipale mais un lien qui reste à faire vivre.

Il n'en reste pas moins que le CVJ a encore du chemin à parcourir pour réellement faire sa place dans le paysage démocratique de notre ville et devenir un lieu de référence de l'éducation populaire.

Aussi, nous devons être vigilants sur au moins trois points.

D'abord, assurer une bonne communication des missions et actions du CVJ pour bien mailler tout le territoire de façon équilibrée avec des jeunes pouvant être scolarisés en collège, dans les lycées d'enseignement général, technologiques mais aussi les lycées professionnels. La force d'un tel conseil est de faire effet boule de neige et de toucher dans l'exercice de la citoyenneté, au-delà de ses membres, celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, vont y trouver un écho, des ressources, pour prendre leur place dans la cité.

Bref, le CVJ doit pouvoir gagner en visibilité et ses membres doivent pouvoir porter les aspirations du plus grand nombre.

Ensuite, fournir les moyens d'un bon fonctionnement, autrement dit une enveloppe conséquente de fonctionnement et des moyens humains d'accompagnement du CVJ. Pour qu'il vive et rayonne, ce laboratoire d'idées et d'action doit avoir les moyens matériels de ses ambitions, et ces moyens doivent être ceux de la ville.

Enfin, disposer d'élus disponibles et concernés à l'écoute du CVJ et ayant le réflexe de l'intégrer au paysage démocratique et participatif de la ville. Un des éléments clés de la réussite d'un conseil de la jeunesse ne dépend donc pas de lui mais des élus qui doivent l'intégrer et avoir le réflexe de le solliciter. Gageons qu'avec le président de l'ANACEJ dans nos rangs, quand bien même il n'est pas en charge de la jeunesse, nous saurons être exemplaires sur ces quelques points de vigilance pour qu'enfin nous n'ayons plus à scander « Place aux jeunes » puisque leur place, ils se la seront faite.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Crombecque, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. Yann CROMBECQUE.- Je dirai à Jonathan Bocquet, mais il le sait, que je ne suis pas désespéré par les jeunes, pour les jeunes. Il n'y a pas de désespoir. Par rapport à ce qui a été annoncé, le CVJ n'est pas l'unique outil ou moyen d'éducation populaire des jeunes, il y en a d'autres. Là, c'est un rapport qui porte sur le CVJ et quand on parle des jeunes, c'est une pluralité, l'évolution vise bien à ne pas s'adresser aux jeunes scolarisés mais à faire en sorte, avec les partenaires territoriaux (c'est pour cette raison que cela inscrit dans une feuille de route plus large de territorialisation, d'animation, de lien avec les associations du territoire), que les informations aillent toucher les jeunes au plus près et que le BIJ reste un lieu d'information.

Je rends hommage à l'ensemble de l'équipe jeunesse de la Ville qui fait un travail formidable, y compris à l'occasion des discussions budgétaires, mais si on veut que les moyens soient présents, il faut faire un effort sur cet élément. Ce sera sans doute inscrit.

Le CVJ, c'est une limite d'âge à 20 ans, dans la technicité, c'est jusqu'à la fin du mandat,

cela fait un peu plus de 20 ans, mais la proposition est faite de dire qu'il y a deux collèges d'âge pour permettre aux uns et aux autres d'avoir une progressivité : pour les plus jeunes, dans la prise en compte de ces éléments de citoyenneté et de découverte, et c'est sans doute parmi les plus âgés, même s'il ne faut préjuger de rien, qu'on trouvera les porteurs du groupe miroir pour aller vers un aboutissement des projets.

Je me félicite que cette délibération trouve un écho positif et je plaide pour que les élus qui le souhaitent puissent rencontrer les jeunes du CVJ qui font des actions intéressantes qui méritent d'être connues, et de faire en sorte que l'ensemble des actions du CVJ, mais pas que du CVJ, puissent trouver un écho sur l'ensemble des territoires de notre commune.

M. LE MAIRE.- Merci, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

6 – CANDIDATURE DE VILLEURBANNE AU TITRE DE LA LABELLISATION DES CITES EDUCATION 2021 – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention, vous nous présentez d'abord le rapport, madame Tron ?

Mme Sonia TRON.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je sou mets à votre approbation ce soir la candidature de Villeurbanne à la labellisation au titre des cités éducatives.

La vitalité urbaine et démographique que connaît Villeurbanne depuis plusieurs années ne doit pas masquer la présence de plusieurs zones de fragilité. En effet, notre territoire comprend six quartiers en Politique de la Ville, deux opérations de renouvellement urbain et les deux tiers des établissements scolaires publics sont en éducation prioritaire, la moitié de nos collèges publics également.

Au sein de ces territoires, les conditions de la réussite scolaire et éducative de tous les enfants sont plus complexes à réunir et nous devons collectivement veiller à renforcer leur accompagnement. Les besoins sont là, ils attendent une intervention volontariste, ils sont nombreux et légitimes.

L'originalité et la complexité de notre projet, copiloté avec l'Inspection académique et la Préfecture du Rhône, se trouvent dans son maillage territorial qui intégrera quatre puis cinq collèges, avec l'ouverture de Gilbert-Chabroux en 2022, et dix-huit groupes scolaires. L'objectif transversal sera de donner une cohérence à la continuité des temps éducatifs, à la continuité des âges primaires et secondaires qui sera élargie à la petite enfance voire au-delà de 16 ans.

Concrètement, si la candidature de Villeurbannaise est retenue, l'annonce de la labellisation interviendra en fin d'année et permettra la définition d'un plan d'action détaillé et de mise en œuvre effective de la cité éducative pour les trois prochaines années. Bien sûr, cette future cité éducative Villeurbannaise trouvera sa cohérence au sein du projet éducatif dont nous lançons le renouvellement très prochainement.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Villeurbanne Progressiste, M. Stéphane Colson.

M. Stéphane COLSON.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous soutenons évidemment et voterons la délibération soumise ce soir au Conseil Municipal relative à la candidature de Villeurbanne à la labellisation de cité éducative. C'est l'occasion de souligner que cette initiative du gouvernement au budget de 230 M€ sur la période 2019-2024 vise, comme cela est rappelé dans la délibération, à appuyer les dynamiques locales de coopération éducative. Elles sont nombreuses sur notre commune, et le périmètre envisagé concerne 11 500 enfants et adolescents.

Ce qui fait la force de cette labellisation initiée par le gouvernement d'Emmanuel Macron, c'est qu'au-delà des discours et postures idéologiques, elle s'inscrit dans la lignée de ce qui a été mis en œuvre depuis le début du quinquennat, à savoir des mesures concrètes à l'endroit des citoyens, notamment en matière d'éducation et de formation, comme le dédoublement des classes en REP et REP+ ou le chiffre historique de plus de 500 000 apprentis.

Pour illustrer ce propos, vous me permettez de citer le rapport des Inspections générales de l'administration et de l'Education nationale datant de juin 2021 et relatif aux cités éducatives : *« Considérée comme particulièrement novatrice, l'initiative des citées éducatives n'est pas vécue comme un énième avatar de la politique de la ville et est porteuse d'espoir quant à son potentiel de transformation de l'action publique. Encadrées par des textes prescriptifs qui définissent clairement les objectifs et les modalités d'organisation, les cités éducatives bousculent les pratiques habituelles en silo pour associer les acteurs dans une co-construction et une co-organisation sans leadership. »*

Bref, comme pour le label « Capitale française de la culture », on remarquera, et nous nous en félicitons, que la politique gouvernementale profite à Villeurbanne et à ses habitants au point qu'il serait sans doute judicieux que Villeurbanne – comme notre pays - puisse en profiter cinq ans de plus.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, M. Crombecque.

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Je vais faire comme M. Colson, féliciter de la candidature de Villeurbanne, mais je n'irai pas jusqu'à partager sa conclusion.

Notre groupe se félicite de cette candidature au titre de la troisième vague de labellisation des cités éducatives 2021. Cette labellisation, Sonia Tron l'a rappelé et c'est mentionné dans le rapport, permettra une meilleure coordination des dispositifs afin de parvenir à des territoires à haute qualité éducative et concernera, pour notre territoire, à terme, cinq collèges, dix-huit groupes scolaires, soit 11 500 élèves.

Pour notre groupe, cette labellisation permet de conforter le rôle de l'école, de concevoir des actions coordonnées pour une meilleure mixité sociale et scolaire, d'améliorer le bien-être des élèves et des personnels, de renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée, ce qui nous paraît là aussi essentiel.

Le travail coordonné entre les cycles scolaires et la mobilisation des dispositifs culturels et sportifs permettra une prise en charge des jeunes sur les différents temps et sur l'ensemble du territoire.

Notre groupe salue la prise en compte de la nécessité de promouvoir la continuité éducative autour de l'école et des liens continus à structurer avec les parents, les acteurs qui peuvent contribuer à la réussite. Cette volonté de mobilisation est d'ailleurs présente dans notre ville depuis plusieurs années et la candidature à la labellisation vient en quelque sorte officialiser une pratique. Il convient, pour réussir pleinement, que les moyens financiers de l'Etat permettent de répondre aux objectifs liés à cette labellisation.

J'en cite quelques-uns : sociabilisation précoce des enfants, développement de la prévention santé-hygiène avec notamment le dépistage des troubles de santé, promotion de l'éducation artistique et culturelle, développement de la pratique sportive et des activités de bien-être corporel, diffusion de la culture scientifique et technique, présence humaine renforcée sur les lieux et les temps où les services publics sont en retrait.

Pour notre groupe, il est également important de se préoccuper de tous les jeunes au-delà du primaire et du collège en développant leur accompagnement personnalisé, en leur ouvrant le champ des possibles comme l'indique la présentation du label.

Sur le territoire de Villeurbanne, nous ne pouvons que nous féliciter de voir se mettre en place une grande alliance éducative qui puisse réunir l'Education nationale, les acteurs de l'éducation populaire, les acteurs du monde économique, les acteurs de l'accompagnement social (permettez-moi de citer la Mission locale) afin de favoriser l'émancipation des jeunes, leur insertion professionnelle et *in fine* leur adhésion aux valeurs d'une République sociale.

Notre groupe votera en faveur de ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Tron ?

Mme Sonia TRON.- Je suis ravie que l'ensemble des interventions aillent dans le sens d'un soutien à cette candidature. Néanmoins, par rapport à la politique gouvernementale et à la politique portée par M. Blanquer, nous saurons rester vigilants à Villeurbanne sur les moyens de droit commun qui sont portés par l'Education nationale en termes de ressources humaines (je pense aux postes d'enseignants mais aussi aux postes d'AESH) et aux dotations de fonctionnement qui ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux et des attentes sur Villeurbanne, qu'on soit en éducation prioritaire ou non.

J'espère que cette candidature ira bien sûr à son terme et que nous bénéficierons de ces moyens et de cette dynamique, pour autant, nous resterons vigilants sur les moyens de droit commun.

L'autre élément de vigilance est la réforme annoncée de l'éducation prioritaire pour l'année 2022. La crainte qu'on pourrait avoir, mais j'espère que le gouvernement n'ira pas sur ce champ, c'est que ce soit un basculement de crédit sur des dispositifs *ad hoc* comme les cités éducatives au détriment de moyens plus importants que recouvre l'éducation prioritaire.

Je me réjouis de votre soutien mais nous serons attentifs sur l'ensemble de la politique gouvernementale en matière éducative. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Cela donne au moins une forme de leçon à notre groupe : nous n'avons pas trop intérêt à amener les élections présidentielles dans cette enceinte au risque de nous voir retoquer que cinq ans de plus, ce n'est pas forcément la bonne idée. Pour autant, il est bien normal d'avoir un débat qui traite à la fois du local et du national, les choses sont liées. N'y voyez aucune volonté de ma part de restreindre le champ de nos débats mais il semblerait que nous soyons d'accord sur ce dispositif, sur le fait qu'il vienne accompagner plusieurs années d'investissement de cette Ville en matière de politique éducative, mais pas tous d'accord avec le fait d'en reprendre pour cinq ans si j'ai bien compris.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

7 – PROGRAMME D'ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE (ACTEE) – CONVENTION DE FINANCEMENT D'ETUDES ET D' ACTIONS DE COOPERATION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN – M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention conjointe, monsieur Colliat, est-ce que vous présentez la délibération ?

M. Antoine COLLIAT.- Merci, monsieur le Maire.

Ce rapport porte sur une convention de financement dans le cadre du programme ACTEE, appel à projet Séquoia, qui est proposé par la fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

La FNCCR propose depuis plusieurs mois des appels à projets portant sur la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités et plus particulièrement sur des actions immatérielles. Nous avons répondu conjointement avec la Métropole, la Ville de Lyon, l'ALEC et le SIGERLY, nous avons collectivement été lauréats de cet appel à projets.

Pour notre part, Ville de Villeurbanne, nous avons mis en avant trois actions principales :

- d'une part, l'audit énergétique global qui inclut les écoles et qui est en cours ;
- d'autre part, le recours à un AMO pour la mise en place d'une charte de construction et de rénovation ambitieuse sur le plan énergétique ;
- enfin, une mission de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration thermique du groupe scolaire Louis-Armand.

La Ville de Villeurbanne a bénéficié d'une aide de 162 000 € de subvention.

La Métropole ayant porté ce projet pour le collectif, il nous est donc demandé d'approuver cette convention pour que la Ville puisse récupérer le financement auquel elle peut prétendre.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Cercle Radical et Place publique et le groupe Communistes et Républicains, Mme Antoinette Butet.

Mme Antoinette BUTET.- Monsieur le Maire, monsieur le Rapporteur, chers collègues,

De très nombreuses familles sont touchées par l'augmentation du prix de l'énergie qui a commencé avec le gaz voici quelques jours. Bientôt, ce sera le tour de l'électricité. Dans un secteur dérégulé et largement ouvert à la concurrence, la facture ne cesse d'augmenter. Cette augmentation aura également un impact important sur le budget de la commune et nous rappelle que la rénovation énergétique n'est pas seulement une évidence environnementale, c'est également une nécessité économique et sociale.

Le partenariat qui nous est présenté ce soir vise à faciliter la rénovation énergétique des bâtiments de la Ville, c'est un élément incontournable de la transition énergétique. Il ne suffit pas d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production globale d'énergie, il est indispensable de réduire la consommation d'énergie partout où c'est possible, mais cela doit se faire en garantissant le confort thermique des bâtiments afin de préserver les conditions de travail des agents et les conditions d'accueil des usagers.

Nous nous félicitons de l'engagement de la municipalité en faveur de la transition écologique et sociale, et c'est donc tout naturellement que nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

8 – GARANTIE D'EMPRUNT RHONE SAONE HABITAT – CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS AU 229, RUE DE PRESSENSE A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Mme Thouvenot ne prend pas part au vote. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité – 1 NPPV –

9 – GARANTIE D'EMPRUNT RHONE SAONE HABITAT – CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS AU 229, RUE DE PRESSENSE A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité – 1 NPPV –

10 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADÉ HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS AU 69-75, RUE GREUZE A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

11 – GARANTIE D’EMPRUNT BATIGERE RHONE-ALPES – CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS AU 16-18, RUE DE LA CONVENTION A VILLEURBANNE –
M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

12 – GARANTIE D’EMPRUNT BATIGERE RHONE-ALPES – ACQUISITION – AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS AU 16-18, RUE DE LA CONVENTION –
M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

13 – GARANTIE D’EMPRUNT SA HLM IMMOBILIERE RHONE-ALPES – ACQUISITION EN VEFA DE 17 LOGEMENTS AU 115, RUE CHATEAU-GAILLARD –
M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

14 – GARANTIE D’EMPRUNT DYNACITE – ACQUISITION EN VEFA DE 18 LOGEMENTS AU 12, RUE FREDERIC-FAYS –
M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

Je laisse temporairement la présidence de ce Conseil Municipal à Mme la première Adjointe, Mme Agnès Thouvenot, pour les rapports à venir.

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci, monsieur le Maire.

15 – GARANTIE D’EMPRUNT POSTE HABITAT RHONE-ALPES – ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS AU 96-98, RUE CYPRIAN A VILLEURBANNE / ANNULATION DE LA GARANTIE N° D-2020-146 –
M. Jonathan BOCQUET

Mme Agnès THOUVENOT.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

16 – GARANTIE D’EMPRUNT FONCIERE D’HABITAT ET HUMANISME – ACQUISITION-AMELIORATION DE 2 LOGEMENT AU 2, RUE PAUL-PECHOUX – M. Jonathan BOCQUET

Mme Agnès THOUVENOT.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité - 1 NPPV -

17 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D’INSERTION – DYNACITE – 159, RUE JEAN-VOILLOT – Mme Agnès THOUVENOT

Mme Agnès THOUVENOT.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

18 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D’INSERTION – EST METROPOLE HABITAT – 16 A 22, RUE ALFRED-MUSSET – LOT A – AUTRE SOIE – Mme Agnès THOUVENOT

Mme Agnès THOUVENOT.- Il y a une demande d'intervention du groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, M. Pelcé.

M. Antoine PELCE.- Madame la première Adjointe, chers collègues, mesdames et messieurs,

L'intervention vaudrait pour tous les rapports relatifs à la participation de la Ville au financement du logement social.

C'est une délibération assez rituelle dans nos différents Conseils Municipaux et presque banale. Néanmoins, je souhaite attirer votre attention sur les efforts considérables que la Ville et la Métropole fournissent en matière de production de logements abordables.

Cette question est cruciale car les ménages les plus modestes peuvent consacrer jusqu'à 40 % pour leur seul logement, ce qui est inacceptable.

A l'occasion du dernier congrès de l'Union sociale pour l'habitat, nous avons enfin obtenu un geste du gouvernement pour relancer la production de logements abordables aujourd'hui en pénurie. Cependant, le retard accumulé est considérable, seulement 412 000 ménages se sont vus attribuer un logement alors qu'un million et demi de foyers sont demandeurs d'un logement social.

L'Etat a un rôle majeur à jouer dans la politique du logement, cette question demeurera l'un des grands rendez-vous manqués de ce quinquennat.

Le volontarisme des collectivités n'est pourtant pas suffisant pour pallier ces carences. Il n'y a rien de plus insupportable que de devoir refuser une demande de logement social à des familles parfois dans des situations de très grande fragilité. Le projet de l'Autre Soie met l'habitat abordable au cœur de son identité, peu de villes ont le courage de bâtir ainsi des projets urbains et assument vouloir lutter frontalement contre la gentrification.

Notre groupe votera naturellement ce rapport. Je vous remercie.

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci monsieur Pelcé pour votre vigilance sur la politique du logement social. En effet, je ne sais pas si c'est l'échec, en tout cas ce sera un point marquant de ce quinquennat qui s'achève avec la mise en place de la réduction de loyer de solidarité sur les bailleurs sociaux. Les conséquences ont été dramatiques, désastreuses.

La première, c'est une moindre capacité des bailleurs sociaux à pouvoir investir et notamment à réhabiliter thermiquement des logements sociaux, et on le voit à l'heure où le prix de l'énergie explose, la précarité énergétique va s'accroître chez les locataires du parc social dont les logements n'ont pu être réhabilités.

La deuxième conséquence, vous l'avez notée, c'est un déficit de construction de logements sociaux avec des fonds propres en diminution pour les bailleurs sociaux et, dans une agglomération lyonnaise, en particulier à Villeurbanne, à un moment où les prix du foncier explosent, ce sont des capacités des bailleurs sociaux moindres à pouvoir investir et construire des logements sociaux, soit en maîtrise d'ouvrage directe soit en VEFA par l'intermédiaire des promoteurs immobiliers.

Oui, sur l'agglomération lyonnaise, et en particulier à Villeurbanne, les besoins sont toujours aussi importants. Pour mémoire, en 2020, il y a 70 000 demandeurs de logements sociaux sur la métropole, seulement 7 000 attributions ; à Villeurbanne, il y a 9 demandeurs pour un logement, on voit bien que la pression reste toujours très forte.

Nous serons vigilants et nous continuons à vouloir construire du logement, en particulier du logement abordable pour toutes et tous à Villeurbanne.

Je mets ce rapport au vote.

- Adopté à l'unanimité -

**19 – ACQUISITION D'UNE VENELLE PUBLIQUE SUR LA ZAC LA SOIE –
Mme Agnès THOUVENOT**

Mme Agnès THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**20 – ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION DE LA PARCELLE SITUEE
49, RUE FRAPPAZ – Mme Agnès THOUVENOT**

Mme Agnès THOUVENOT.- Il y a une demande d'intervention par le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble.

Mme Morgane GUILLAS.- Merci madame la première Adjointe, chers collègues, chers habitants et chères habitantes,

Nous avons déjà dit en Conseil qu'anticiper la construction des équipements publics est très important pour éviter les classes en préfabriqué, le manque d'espaces verts et de

potagers ou la disparition des terrains de sport.

Bref, pour maîtriser notre foncier, la préemption est un très bon outil pour planifier à la fois nos équipements publics, pour anticiper leur construction et pour les besoins des habitants, mais aussi pour prévoir des surfaces d'agriculture urbaine, par exemple.

Il y a un autre avantage à cette préemption : une fois achetés les immeubles ou maisons d'habitation, et avant leur destruction, on peut tout à fait les aménager et en faire profiter les publics fragiles. Les logements préemptés sont déjà identifiés et ils pourront accueillir des personnes sans abri ou sans solution de logement. Ils pourront aussi abriter de nouveaux services comme un centre social.

Avec la préemption, nous faisons finalement d'une pierre deux coups, nous anticipons les besoins des Villeurbannaises et des Villeurbannais en planifiant nos constructions publiques et nous logeons des personnes dans le besoin.

A quelques jours de la semaine de l'hospitalité, c'est de bon augure. Merci à vous.

M. LE MAIRE.- Merci. J'en profite pour saluer l'initiative métropolitaine de Mme la vice-Présidente en charge de l'urbanisme qui a organisé une journée sur l'urbanisme transitoire à l'échelle de la métropole, et qui permet notamment d'avancer de manière conjointe - nous l'espérons - entre les villes et la Métropole sur ces sujets. C'était de bon augure. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 – ACQUISITION PAR PREEMPTION D'UNE PROPRIETE SITUEE 6, RUE DE L'EGALITE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Est-ce que, madame Thouvenot, vous souhaitez dire un mot avant l'intervention ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Un mot sur l'ensemble des délibérations. Il y en a six qui concernent des acquisitions par voie de préemption de parcelles sur la commune. Je les résumerai avec cette phrase : on n'a pas à prévoir l'avenir mais à le permettre, il ne suffit pas de prévoir le développement de la ville, il faut aussi permettre son développement avec des équipements publics et des espaces publics.

La densité résidentielle qui est le corollaire du droit au logement sur la ville doit avoir comme lien l'intensité en espaces publics et en équipements publics. Derrière ces parcelles, parfois, il y a des parcelles toutes entières, parfois simplement quelques lots. Ils seront destinés à des écoles, à des crèches, à des parcs, à des espaces publics. Nous avons le temps de le construire. Pour certains quartiers, il faut s'y prendre à l'avance et permettre des remembrements fonciers qui nous permettront plus tard de développer des projets d'ampleur.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai donc une demande d'intervention du groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Mme Catherine Anavoizard.

Mme Catherine ANAVOIZARD.- Merci monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Permettez-moi une brève intervention qui porte non seulement sur ce rapport mais qui pourrait s'appliquer à l'intégralité des rapports présentés par Mme Agnès Thouvenot, adjointe à l'urbanisme et à la transition écologique.

Cette série de rapports met bien en valeur les leviers que la Ville actionne pour maîtriser son foncier et se donner les moyens des ambitions que nous avons pour ce mandat.

Le droit nous permet, avec le concours de la Métropole, de préempter, c'est-à-dire acheter prioritairement un bien mis à la vente. Ainsi, nous restons maîtres de l'utilisation qui est faite de l'espace sans devoir nous plier à la loi du marché.

A l'issue de ce Conseil Municipal, ce seront près de 6 000 mètres carrés qui rentreront dans le patrimoine de notre ville et qui seront autant d'espaces nécessaires à un développement urbain contrôlé et réfléchi. Cela nous permet de nous projeter vers l'avenir. Il faut une véritable volonté politique pour ménager un savant équilibre entre habitats, services publics et espaces non construits.

Villeurbanne ne se fera pas en un jour et nous ne sommes qu'au commencement d'une série de grands chantiers emblématiques pour ce mandat. Nous n'ignorons pas la situation du 6, rue de l'Egalité où le collectif Solidarité Cusset mène de remarquables actions à destination des plus démunis. Gageons que cette acquisition stabilise la situation des occupants pendant la transition des lieux, au même titre que nous souhaitons les orientations de la municipalité en matière d'urbanisme.

Nous voterons ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

22 - ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION DE 14 LOTS DE LA COPROPRIETE SITUEE AU 88, RUE HIPPOLYTE-KAHN - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

23 - ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION DE LA PARCELLE SITUEE 49A, RUE NICOLAS-GARNIER - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

24 - ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION DE DEUX PARCELLES AU 57, AVENUE SAINT-EXUPERY - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**25 – ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION D'UNE PROPRIETE SITUEE
24, RUE DE VENISE – Mme Agnès THOUVENOT**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**26 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) 1^{ER} MARS – AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION DE PUP AVEC LES SOCIETES ALLIADE ET VINCI
IMMOBILIER RHONE-ALPES-AUVERGNE – Mme Agnès THOUVENOT**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**27 – PROGRAMME OPERATIONNEL DE PREVENTION ET
D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES (POPAC) AVEC VEILLE ET
OBSERVATION DES COPROPRIETES (VOC) – Mme Melouka HADJ MIMOUNE**

M. LE MAIRE.- Mme Melouka Hadj Mimoune rapporte. En son absence, je propose que Mme Thouvenot rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**28 – REMISE GRACIEUSE DE DETTES CONCERNANT LA RESTAURATION
SCOLAIRE, LE PERISCOLAIRE ET LES SEJOURS SCOLAIRES A
CHAMAGNIEU – M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur Bocquet, souhaitez-vous présenter la délibération ou vous vous réservez ?

M. Jonathan BOCQUET.- Je vais faire très rapide. Il s'agit d'une mesure assez classique de remise de dette, une mesure de bon sens face à des dettes moralement irrécouvrables, une mesure qui assure la dignité des familles, une mesure classique et évidente.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention de la part du groupe Génération.s, M. Alain Brissard.

M. Alain BRISSARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs,

Ce rapport vient éclairer une des actions de la Ville en faveur des enfants villeurbannais, à savoir les faire bénéficier d'un repas méridien lors de leur journée d'école. Cela peut paraître naturel tant la cantine fait partie du paysage de nos écoles, mais la façon dont la Ville organise cette activité constitue un des points importants de la stratégie alimentaire que nous sommes en train de déployer dans notre ville, visant notamment à améliorer l'accès de nos cantines au plus grand nombre, mais également à travailler à un approvisionnement de plus en plus local, issu de plus en plus fréquemment de

l'agriculture biologique.

Le hasard du calendrier fait que cette stratégie est mise en avant cette semaine à travers un programme d'animation « Villeurbanne à table » qui a débuté aujourd'hui dans chacun de nos restaurants scolaires, et qui donnera lieu également, mercredi et jeudi, à deux journées de travail avec l'ensemble des acteurs qui contribuent au mieux manger dans notre ville, mais également avec de nombreux élus venus de toute la France pour discuter de ces questions.

Dans ce paysage événementiel autour de l'alimentation, cette délibération pourrait être jugée comme anecdotique alors qu'elle en constitue un des actes les plus forts, à savoir l'illustration de la solidarité que la Ville est capable d'avoir vis-à-vis de familles qui, face à des situations exceptionnelles, peuvent se révéler dans l'impossibilité d'en payer la charge.

Il est d'autant plus important de le souligner à un moment où l'actualité est venue douloureusement rappeler la nécessité. Je pense, à travers ces propos, à la journée du 9 septembre 2021 où un élève de Saint-Médard-de-Guizières a été exclu de la cantine scolaire et raccompagné au domicile par un policier en raison des factures impayées par ses parents.

Le défenseur des droits qui s'en est saisi d'office affirme que les enfants doivent être préservés des conflits entre leurs parents et l'administration, et surtout que les enfants de notre République ne peuvent en aucun cas être humiliés de cette façon par la force publique. Il est de ces actes qui définissent ce que l'on est et ce que l'on incarne. Lorsque des élus se définissent par des pratiques indignes de leur fonction politique, il est de notre devoir de rappeler ce pour quoi nous sommes élus, à savoir défendre l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant valables pour tous, endettés ou non.

C'est pour défendre ces valeurs que nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 - CREANCES IRRECOURABLES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

30 - REGIES DE RECETTES : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

31 – AGRANDISSEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA CUISINE CENTRALE : PROGRAMME DE TRAVAUX ET DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

32 – RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE CROIX-LUIZET : APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX, LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CORRESPONDANTE – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- J'ai trois demandes d'intervention, Mme Sonia Tron va nous présenter rapidement la délibération.

Mme Sonia TRON.- Merci monsieur le Maire, chers collègues,

Je sou mets à votre approbation ce soir une délibération majeure depuis le renouvellement de notre exécutif relative à la restructuration quasi complète d'un groupe scolaire.

Comme je le rappelle souvent, nos écoles doivent être pensées comme des cœurs de quartier avec une répartition équilibrée sur tout le territoire villeurbannais. L'amélioration du cadre de travail et de vie scolaire est l'une de nos grandes priorités, et le plan d'investissement des écoles reposera sur la transition écologique. Je souhaite que dorénavant nos écoles soient à taille plus humaine, mieux adaptées et plus accueillantes.

Sur ce mandat, nous construirons là où la ville se renouvelle et nous lancerons de nouveaux projets pour anticiper l'avenir. Le projet de restructuration du groupe scolaire Croix-Luizet illustre cette volonté.

En effet, avec un budget de plus de 12 M€, ces travaux doivent permettre la rénovation énergétique, la mise en accessibilité, l'amélioration du restaurant et des espaces collectifs dont l'aménagement d'une grande bibliothèque centrale, futur espace de création et de médiation culturelle, et bien sûr la végétalisation des cours.

Avec ce projet, nous réduirons l'effectif global accueilli en passant de 27 à 24 classes alors que le projet initial prévoyait une trentaine de classes.

Les travaux en site occupé, toujours contraignants, nous amèneront à proposer un accueil dans des espaces modulaires. Cette école provisoire qui sera installée entre 2023 et 2026 sur le tènement de l'ancienne crèche aura vocation à devenir, à partir de 2026, l'école préfiguratrice du futur groupe scolaire prévu pour le secteur Buers-Croix-Luizet Nord.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. Pour la première, le groupe Villeurbaine Insoumise Ensemble, Mme Agathe Fort.

Mme Agathe FORT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est lorsqu'on perd quelque chose que l'on mesure à quel point il est essentiel. Cette chose dont je vais parler aujourd'hui, c'est ce qu'ont perdu des millions d'élèves pendant

plusieurs mois : la possibilité d'étudier en classe dans de bonnes conditions de travail avec un professeur en face d'elles et eux.

Oui, pour apprendre, il faut de bonnes conditions de travail, et notre mission est de faire en sorte que tous les enfants aient les meilleures conditions d'apprentissage possible.

Restaurer et agrandir les groupes scolaires, c'est faciliter la vie de toutes et tous, enfants, enseignants, ATSEM, AESH, animateurs et animatrices du périscolaire.

Comment se concentrer lorsque l'on a trop froid l'hiver et trop chaud l'été ? Comment se sentir respecté quand les bâtiments publics qui nous accueillent chaque jour reflètent le contraire ? Nos services publics doivent être à la hauteur de l'enjeu que représentent nos enfants, l'avenir de notre société.

Mais vous savez que nous portons un programme de transformation radicale de notre pays et nous pensons qu'il faut aller plus loin que la simple restauration des bâtiments. Je pense bien sûr à l'accessibilité des bâtiments, à la possibilité pour tous les élèves valides ou en situation de handicap de suivre une scolarité classique. Je pense aussi particulièrement à l'inclusion dans les jeux de cours d'école, dans les enseignements. L'inclusion ne peut pas se résumer à l'accessibilité des bâtiments, il faut combiner la restauration des bâtiments avec un requestionnement de l'usage des espaces, des pratiques professionnelles et de l'accompagnement des enfants.

C'est vrai pour le bien-être des élèves mais également pour le regard qu'ils et elles porteront sur le monde une fois adultes. Les comportements des adultes sont imités et reproduits. Si ceux-ci sont inégalitaires et stéréotypés, les enfants reproduiront les stéréotypes, que ce soit de validisme, de genre ou encore de racisme, qu'ils soient véhiculés consciemment ou inconsciemment. Il faut donc travailler avec toutes et tous les professionnels de l'enfance à la fois pour qu'ils et elles déconstruisent les clichés mais aussi pour qu'elles et ils interrogent leur pratique d'enseignement.

Nous pouvons donc agir sur trois points pour améliorer à la fois les conditions de travail des enfants et l'égalité entre chacun et chacune, restaurer et agrandir les groupes scolaires dès que c'est nécessaire, rendre accessibles et inclusifs tous nos bâtiments et politiques publiques, travailler sur les enseignements et les accompagnements des enfants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, M. Stéphane Frioux.

M. Stéphane FRIOUX.- Merci monsieur le Maire, madame l'Adjointe, chers collègues, mesdames et messieurs,

Avec cette délibération, c'est un point très important de notre programmation pluriannuelle d'investissement qui sera adopté. On a souvent commenté l'évolution démographique de la ville avec une croissance très rapide depuis le début de ce siècle, ce qui a mis nos groupes scolaires sous pression et qui a imposé un programme ambitieux de construction de nouvelles écoles au cours de ce mandat, en particulier sur les franges Est et Sud de la ville.

Agnès Thouvenot vient de présenter voici quelques minutes une série de rapports sur la préemption de parcelles pour préparer le futur en matière de bâtiments publics.

Dans le cadre du groupe scolaire Croix-Luizet, la problématique est celle de bâtiments anciens dont la construction s'est échelonnée entre 1905 et 1954, c'est-à-dire au temps des cheminées d'usines, et qui ne sont plus adaptés aux mutations de l'enseignement.

Lors du précédent mandat, un groupe scolaire comme l'école Berthelot, dans le quartier Grandclément, et de la même époque que celui de Croix-Luizet, avait d'ailleurs bénéficié d'un lourd programme de rénovation.

A Croix-Luizet, il est donc nécessaire de prévoir un profond remaniement, ce que nous montre le rapport avec ce montant d'autorisation de programme de 12,5 M€ et le processus que vient de décrire Sonia Tron.

Personnellement, je soulignerai l'intérêt de la création d'une BCD de 100 mètres carrés de nouvelle génération puisque la postérité de la grande année « Capitale française de la culture » se jouera en partie dans nos groupes scolaires où tout sera mis en œuvre pour favoriser l'éveil culturel avec des moyens humains supplémentaires.

Notre groupe votera bien évidemment en faveur de ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Les écologistes, Mme Aurélie Loire.

Mme Aurélie LOIRE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Depuis de nombreuses années, la communauté éducative, dont les parents d'élèves du groupe scolaire Croix-Luizet, a attiré l'attention de la municipalité face à la détérioration des locaux. La prise en considération des enjeux de sécurisation mais aussi les perspectives démographiques du secteur ont conduit notre collègue adjointe à l'éducation, Mme Tron, et la direction de l'éducation, à retravailler le scénario initial pour proposer un groupe scolaire à taille plus humaine et plus inclusive puisqu'il passera de 27 à 24 classes, bénéficiera d'espaces collectifs adaptés et d'une cour rénovée et végétalisée.

Cette première réponse attendue de longue date a pu faire l'objet d'une impatience bien naturelle. Le rendez-vous est donc pris pour un démarrage des travaux en 2023 et une ouverture en septembre 2026.

Je salue ici l'ensemble des services de la Ville qui ont pris en considération l'impact des travaux sur la vie scolaire et ont tâché d'en limiter au maximum les nuisances en réduisant les phases de chantier de 24 mois par rapport au projet initial.

Une école dans un quartier, ce n'est pas uniquement le lieu des enfants et des parents, c'est un espace résolument ouvert sur le quartier où l'on se croise, où l'on échange.

Le quartier Buers-Croix-Luizet est en profonde mutation, qu'il s'agisse de la ZAC du terrain des Sœurs ou de la mutation immobilière de l'habitat pavillonnaire vers du logement collectif ; le quartier accueille de nouveaux arrivants et, parmi eux, des familles. Il est donc également nécessaire d'anticiper le moyen terme et les besoins d'équipements publics sur le quartier.

Je me réjouis donc que la Métropole et la Ville de Villeurbanne aient pu ensemble trouver une opportunité foncière dans le secteur Mazoyer-Einstein où un nouveau groupe scolaire notamment verra le jour en 2027-2028.

Qu'il s'agisse des travaux prochains sur le groupe scolaire Croix-Luizet ou sur l'installation à moyen terme d'un groupe scolaire sur Mazoyer, nous aurons à travailler en partenariat avec l'ensemble des habitants et habitantes, partenaires, et bien évidemment avec le conseil de quartier pour définir les espaces qui demain feront place à un quartier à hauteur d'enfant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité - 1 NPPV -

33 – APPROBATION DU PACTE D’ACTIONNAIRES DE LA SEM (SOCIETE D’ECONOMIE MIXTE) PATRIMONIALE DU GRAND LYON – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Mme Thouvenot ne prend pas part au vote. Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité – 2 NPPV –

34 – COMPTE RENDU ANNUEL DE LA CONVENTION DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE (CRAC) SUR LE SECTEUR TOLSTOI POUR L'ANNEE 2020 – M. Paul Campy

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Je laisse M. Paul Campy présenter la délibération.

M. Paul CAMPY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit du deuxième compte rendu de la convention de revitalisation artisanale et commerciale qui a vu le jour sur notre territoire en 2019. Très brièvement, dans ce compte rendu, vous verrez que nous avons ouvert une maison médicale de garde en février 2020. Nous avons également fait l'acquisition au total de huit locaux et nous avons travaillé en 2021 sur la commercialisation de quatre d'entre eux.

Je vais juste attendre l'intervention des groupes pour répondre aux éventuelles remarques.

M. LE MAIRE.- En l'occurrence, ce sera un groupe puisqu'il y a une demande d'intervention du groupe Villeurbanne Progressiste, la parole est à Mme Emilie Prost.

Mme Emilie PROST.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs,

Comme l'année dernière, nous avons pris connaissance avec intérêt du compte rendu annuel de la convention de revitalisation artisanale et commerciale du cours Tolstoï, et plus encore des perspectives désormais concrètes pour cette année 2021. Nous voterons pour son approbation.

Plutôt que de commenter en détail ce document relativement fourni, nous souhaiterions revenir sur nos échanges lors du précédent compte rendu annuel de la CRAC en novembre 2020. En effet, nous évoquions alors la possibilité d'étendre ce type de convention au quartier de Grandclément, nous avons bien en tête qu'une convention similaire ne pourrait désormais être juridiquement formalisée sur un autre secteur. Toutefois, nous vous rappelons aussi que vous n'étiez pas fermés à l'idée d'aller vers d'autres dispositifs de soutien à l'action commerciale. Or, des leviers existent indépendamment de cet outil.

Avez-vous pris des renseignements relatifs à la mise en place d'une foncière de redynamisation pouvant être déclinée dans le cadre du plan de relance à la demande d'une collectivité ? A noter que ce dispositif aurait vocation à renforcer l'attractivité autant des centres-villes que des quartiers Politique de la Ville, leur déploiement pourrait donc être même étudié sur différents secteurs de Villeurbanne.

Par ailleurs, nous serions intéressés par le fait de connaître la prochaine stratégie de développement du quartier Grandclément dans la continuité directe du cours Tolstoï, notamment en vue de la perspective de l'arrivée du tramway T6. Un management ou une animation renforcée de ce quartier est-il envisagé auprès des artisans, commerçants et forains ? Nous pensons notamment à un dispositif se rapprochant de l'organisation Destination Gratte-ciel, à voir bien sûr comment cela pourrait être mis en œuvre juridiquement dans l'intérêt des acteurs économiques du quartier mais bien sûr aussi afin de contribuer à une meilleure qualité de vie.

Enfin, nous avons pu noter avec intérêt la soirée de rentrée des entreprises villeurbannaises organisée le 7 octobre dernier. Quelle sera la continuité de ce type d'événement en vue d'une attractivité accrue des secteurs des quartiers Tolstoï et Grandclément ? Sans attendre l'entrée en service du T6, de quelle manière pensez-vous faire bénéficier ces quartiers des retombées bénéfiques de notre nomination comme capitale française de la culture ?

C'est donc beaucoup d'interrogations sur la vision que vous avez pour ces quartiers, pour notre ville, et nous espérons que vous pourrez nous apporter déjà quelques réponses. Je vous en remercie par avance et merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci pour l'intervention. Je laisse M. Campy répondre à une partie des questions et, vu que vous avez saisi cette intervention pour avoir un questionnement plus large, je me permettrai de compléter quelques-uns de ses propos.

M. Paul CAMPY.- Je vous remercie. Je dois avouer que suite à l'intervention précédente, je m'étais renseigné, et la loi sur la convention de revitalisation artisanale et commerciale date de juin 2014, avant l'élection de notre président actuel.

Pour répondre plus précisément à vos questions sur l'aspect du quartier Grandclément, lorsque nous avons mis en place cette convention de revitalisation artisanale et commerciale, nous avons déterminé trois secteurs : le premier secteur qui est aux alentours du Totem jusqu'à l'angle de la rue Pascal, un secteur qui est sur le milieu du cours Tolstoï et un troisième secteur optionnel qui est le quartier Grandclément.

Là où je veux être rassurant, c'est que nous réfléchissons activement aux orientations que nous pouvons donner sur ce quartier qui va énormément changer puisque nous avons une

zone d'aménagement concertée en cours, avec notamment 1 200 logements et un besoin d'avoir des commerces et une dynamique commerciale sur cette zone.

Nous allons travailler directement dans le cadre de cette convention.

Sur l'aspect dynamique de quartier, vous avez abordé la question du T6 qui va amener au déménagement des voiries et donc à la fermeture du marché alimentaire de l'avenue Leclerc. Afin de maintenir un approvisionnement alimentaire de proximité, nous avons travaillé sur la création d'un nouveau marché sur le boulevard Réguillon, que nous souhaitons plus à l'image des habitants du quartier Grandclément et des alentours.

Je laisse la parole à M. le Maire pour compléter ce qui ne concerne pas cette délibération.

M. LE MAIRE.- Sur le secteur Grandclément, il y a une grande vigilance sur la question du développement des commerces liée à la fois au projet de transports en commun à venir mais liée aussi au projet de ZAC Grandclément qui verra le quartier se transformer profondément. Nous aurons certainement l'occasion d'échanger de nouveau dans cette instance en fonction de l'avancée du projet avec la Métropole de Lyon.

Vous avez évoqué la question de la rencontre avec les entreprises, il convient peut-être d'indiquer de quoi il s'agit, tout le monde n'est pas informé de cela en temps réel. Nous avons fait le choix - je crois que c'était une première, cela n'avait pas été fait jusqu'à présent sous cette forme - d'inviter l'ensemble des entreprises villeurbannaises, avec leurs dirigeantes et dirigeants, à venir nous rencontrer pour un échange certes sur la question « Capitale française de la culture » mais c'était surtout l'occasion d'avoir des échanges aussi sur la politique de développement économique de notre ville, d'un souhait de renforcer une politique à la fois de maintien des entreprises sur notre territoire, d'attractivité et également d'évoquer avec eux des filières qui nous semblaient intéressantes de voir venir soutenir sur le territoire.

Cette rencontre a plutôt été un succès, plus de cent dirigeantes et dirigeants d'entreprise étaient présents avec nous. Cela a été l'occasion de présenter la stratégie et d'avoir un échange sur « Capitale française de la culture ». Je le redis, nous souhaitons que ce moment, qui sera un moment un peu exceptionnel pour notre ville, bien sûr soit au service de la culture, bien sûr soit au service de la politique jeunesse, mais soit aussi au service du développement de notre territoire, et il y avait la possibilité pour les dirigeants d'entreprise de rencontrer les équipes de « Capitale française de la culture » pour voir soit des partenariats soit les projets qui associeraient les entreprises à la démarche, et en tout état de cause les informer le mieux possible pour qu'ils puissent anticiper les opportunités pour leurs entreprises liées à ce label « Capitale française de la culture ».

Voilà pour répondre en partie à vos interrogations, sans trop dépasser le cadre de cette délibération, mais vos questions méritaient un certain nombre de réponses.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 - REGLEMENT INTERIEUR DES ASTREINTES TECHNIQUES DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

36 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR LA PRIME DE FIN D'ANNEE – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 – REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS.E.S DE LA POLICE MUNICIPALE – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 – REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention conjointe, monsieur Gluck, est-ce que vous souhaitez en dire un mot maintenant ou après l'intervention ? Après l'intervention.

C'est une intervention conjointe du groupe Cercle Radical et Place publique et du groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es. Monsieur Crombecque, vous avez la parole.

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, Une petite intervention en trois points.

Tout d'abord pour saluer l'investissement des agents de notre collectivité. Je profite de ce rapport pour rappeler que nos groupes ont toujours témoigné d'une attention à ce que la population puisse trouver un service adapté à ses besoins mais que ce service adapté à ses besoins passait par les agents de notre collectivité et il fallait qu'ils puissent être considérés comme des investissements sociaux et non comme des coûts. Ce premier point pour rappeler ce principe qu'on rappelle fréquemment mais ce n'est pas parce qu'on le rappelle fréquemment qu'il faut se dispenser de le faire.

Ensuite, pour dire que cette révision du cadre du personnel permet la traduction d'éléments politiques de notre majorité. Je vais prendre un exemple puisqu'on a mentionné la révision du cadre du personnel, c'est la création d'un poste de chef de service principal au sein de la police municipale. Ce n'est pas tant une création de poste qu'une réaffectation liée à la nécessité d'encadrement, et cette nécessité d'encadrement est le témoignage de la concrétisation de la volonté politique de renforcement des effectifs de la police municipale puisqu'à l'orée de la fin de cette année 2021, nous aurons rattrapé le retard en termes d'effectif de la police municipale, et donc nous pouvons envisager sur 2023 et la fin du mandat le fait de parvenir à l'augmentation et donc aux 50 % supplémentaires qui conduiront à 75 policiers municipaux.

Cela passe aussi par la question de l'aménagement et de l'adaptation des missions puisque

l'encadrement passe aussi par la mobilisation de personnel des ASVP, notamment pour le CSU, la question de la vidéosurveillance et de la vidéo verbalisation. On est bien dans des éléments de concrétisation que nous voulions souligner, et là ce ne sont que les aspects humains, on aurait pu aussi développer la question du poste mobile désormais visible sur le territoire de Villeurbanne, notamment sur Wilson et Grandclément.

Je tiens à remercier Olivier Gluck, parce que cela aurait pu être aussi l'objet de la délibération du rapport précédent portant sur l'indemnité de la police municipale, mais pour dire que cet effort qui a été fait au niveau de la rémunération pour la police municipale est aussi un facteur d'attractivité dans un univers très concurrentiel, certains utilisent le terme de mercato. A partir du moment où beaucoup de villes proposent des postes, il fallait que Villeurbanne puisse se mettre au diapason de cette offre, et cela a été fait.

Nos groupes se félicitent également (je passe sur la question de la police municipale vers d'autres horizons) de la création proposée dans le rapport de postes temporaires qui là aussi permettront la mise en œuvre d'actions pour « Villeurbanne capitale française de la culture », avec les besoins de coordination de l'action culturelle dans les groupes scolaires, la préparation des événements d'ampleur métropolitaine, nationale voire internationale qui se produiront, et donc, là aussi, il y avait une nécessité de renforcer qui est posée dans ce cadre qui peut paraître un peu technique, mais on sait que la politique est aussi technique et, quand c'est technique, c'est très politique.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. C'était une intervention groupée de deux minutes plus deux minutes, j'ai compris la question de l'économie de la gestion du temps de ce Conseil.

Monsieur Gluck, est-ce que cela appelle une réponse de votre part ?

M. Olivier GLUCK.- Je voudrais remercier Yann Crombecque et les deux groupes qui se sont associés pour cette intervention. Effectivement, c'est l'occasion de remercier les personnels de la Ville pour leur investissement au quotidien et c'est vraiment quelque chose de formidable qu'ils font pour assurer les services publics. Yann Crombecque a aussi souligné le fait que, depuis le début du mandat, nous avons créé un certain nombre de postes. Il y a à chaque Conseil Municipal une délibération de ce type qui montre le déploiement de moyens pour mettre en œuvre nos politiques publiques qui sont réalisées depuis le début du mandat.

M. LE MAIRE.- C'est une manière de me rappeler que cela valait bien quatre minutes, monsieur l'Adjoint, et vous avez eu raison de le faire. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

39 – CAPITALE FRANCAISE DE LA CULTURE 2022 – CREATION DE LOCAUX **– M. Stéphane FRIOUX**

M. LE MAIRE.- Je vous ai induits en erreur dans mon introduction, je vous ai dit qu'il n'y avait pas de délibération sur « Capitale française de la culture », dans mon esprit, il n'y en avait pas qui portait sur la programmation, mais il y a bien une délibération qui

porte sur « Capitale française de la culture » pour la création de locaux.

J'ai une demande d'intervention. Monsieur Frioux, souhaitez-vous présenter l'intervention avant l'intervention ?

M. Stéphane FRIOUX.- C'est une délibération un peu technique. Avec ce que vient de dire mon collègue Yann Crombecque, je prends peur parce que cela va devenir politique !

C'est une délibération qui porte sur la mise en place d'un bâtiment pour l'équipe projet et pour recevoir le public, les habitants qui voudront prendre des informations, et ce bâtiment se trouvera au 157, cours Emile-Zola, où se trouvait précédemment la maison du projet Gratte-ciel qui a déménagé sur la rue Léon-Chomel.

J'attends l'intervention du groupe Villeurbanne Progressiste.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste, Mme Anaïs D'Hostingue.

Mme Anaïs D'HOSTINGUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers Villeurbannaises et Villeurbannais,

En mars dernier était dévoilée la toute première collectivité à être labellisée comme capitale française de la culture, et c'est avec une grande joie que nous avons appris que ce titre revenait à notre ville.

Mais passée la satisfaction, il revient maintenant à Villeurbanne d'être à la hauteur de l'enjeu et d'incarner un exemple à suivre pour les futures collectivités lauréates.

Cette délibération nous amène à envisager la logistique de l'opération avec la création d'un local dédié.

L'année 2022 s'annonce donc sous de bons auspices, et ce d'autant plus que cette fin d'année 2021 nous a permis de fêter, avec un léger retard et pour cause, le centenaire du TNP, ainsi que de renouer avec les Invites.

Loïc Chabrier, qui fut l'adjoint en charge de cet événement lors des deux derniers mandats, nous a confié sa satisfaction de voir que l'esprit des Invites soufflait à nouveau avec, cette fois-ci, une participation remarquable des Villeurbannais de tous nos quartiers. Preuve en est que les privations d'événements culturels à cause de la crise sanitaire ont suscité chez les habitants un engouement décuplé pour la fête, ayant moi-même cette année avec mon fils encore participé à un spectacle de danse, je ne peux que vous le confirmer.

C'est pour toutes ces raisons que nous souhaiterions vivement que ces locaux soient plus qu'un point de repère et d'affichage du projet, mais un réel lieu qui permettrait aux Villeurbannaises et Villeurbannais de prendre toute leur part dans la construction commune des projets qui incarneront ce label.

Nous espérons aussi pouvoir être associés aux futurs réalisations et événements, ce qui n'a malheureusement pas toujours pu être le cas depuis le début de ce mandat.

Cette désignation par le ministère de la Culture s'accompagne d'un financement conséquent de 1 M€, ce label est donc loin d'être un titre purement honorifique, il fait partie prenante de l'effort public engagé pour contribuer à faire rayonner les territoires

par la culture et s'inscrit dans un ensemble de mesures global.

Nous avons ainsi récemment pu nous réjouir de l'annonce faite par le ministère de la Culture d'une hausse de 273 M€ du budget de la culture pour de nouvelles actions en 2022, cela s'apparente à un accroissement de 7,5 % par rapport à 2021 et marquera pour la première fois un budget dépassant les 4 Md€.

On peut également mentionner la généralisation du pass culture depuis le mois de mai permettant à tous les jeunes de 18 ans résidant en France métropolitaine ou en outre-mer de bénéficier de 300 € pour la pratique culturelle de leur choix.

Une dynamique nationale est en marche, le label « Capitale française de la culture 2022 » doit localement l'amplifier pour que les habitants renouent pleinement avec l'esthétique et le sens de la fête.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Une dynamique nationale est en marche, c'est presque un pléonasme ! Votre intervention ne prêtait pas à cela mais je me permettais cette petite remarque.

Monsieur Frioux, souhaitez-vous dire un mot ?

M. Stéphane FRIOUX.- Monsieur le Maire, puisque l'actualité nationale qui va nous porter vers l'élection présidentielle plane dans les esprits de certains de mes collègues, je vous assure que je ne serai candidat à rien puisque je serai « spectateur », des grands événements qui vont se passer dans notre ville et aux manettes avec l'équipe projet pour que tout se passe bien. Cela va suffisamment m'occuper.

J'en profiterai pour souscrire à la tradition de cette soirée qui est de voir ce qui s'est passé depuis 2017 ou avant 2017 et de rendre hommage à Bernard Faivre d'Arcier, ancien directeur du Festival d'Avignon qui, depuis 2013, portait ce projet de « Capitale française de la culture », qui a été concrétisé par Roselyne Bachelot mais qui était un projet dans les cartons de l'administration de la Culture depuis de nombreuses années, pour lequel les différentes associations d'élus locaux de France Urbaine et la Fédération des collectivités pour la culture se sont bien mobilisées depuis des années.

Pour ce qui concerne la programmation de 2022, des annonces seront prochainement faites pour ce qui va compléter le programme que nous avons soumis au jury A, avec un certain nombre d'élus qui sont à mes côtés, nous avons un comité tous les deux mois environ, nous nous sommes vus fin août et nous nous reverrons au mois de novembre pour examiner un tas ensemble de projets portés par des habitants, des associations, des structures, que nous avons labellisés et accompagnés pour les implanter dans la programmation officielle. L'appel à communication est encore en cours. J'en profite pour saluer la centaine de jeunes qui se sont portés volontaires pour organiser notre grand festival de juin 2022, la dynamique est toujours en marche.

M. LE MAIRE.- Si vous me permettez, monsieur l'Adjoint, pour revenir sur la question du lieu, ce sera un lieu d'accueil pour le grand public, il sera marqué symboliquement ainsi. Il accueillera les équipes temporaires de « Capitale française de la culture » et il pourra aussi être un lieu de réunion et de préparation de « Capitale française de la culture ».

J'ajoute que nous avons fait ce switch dans un souci d'économie, les VRD étaient déjà là, la SERL avait fait le choix de changer la localisation de la maison du projet pour se mettre sur l'intersection avec la rue Jean-Bourget dans le cadre d'une nouvelle phase opérationnelle, il nous a semblé évident de venir nous positionner à cet endroit, dans un souci d'économie.

Concernant votre souhait de pouvoir être associés davantage au projet « Capitale française de la culture », je ne peux qu'y accéder dans la mesure où je dis que je veux que ce soit la fête de tous les Villeurbannais et Villeurbannais. Il ne s'agit pas de s'approprier cet objet, je ne doute pas que M. Frioux se fera un plaisir de vous dire où nous en sommes sur l'avancée de ce projet.

Sur les 273 M€ supplémentaires, c'est un moment où il y a beaucoup de millions en plus. A Villeurbanne, nous prenons tous ceux qui sont possibles, n'hésitez pas à faire passer le message parce que 1 M€ sur la totalité du coût, je ne mésestime pas l'aide et l'impact mais nous avons encore quelques moyens financiers à trouver, n'hésitez pas à solliciter la ministre avec les liens qui sont les vôtres, nous sommes preneurs de tous les soutiens.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

41 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CYPRIAN SERVICES – Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE DES ACTEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) – COVID 19 – M. Julien RAVELLO

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur Ravello, souhaitez-vous en dire un mot ?

M. Julien RAVELLO.- Les crises engendrées par la pandémie de la Covid-19 ont touché l'ensemble des acteurs de la vie locale et ont des conséquences pour chacun d'entre eux. La Ville de Villeurbanne a participé à l'organisation d'une solidarité de proximité auprès des acteurs économiques, avec des mesures techniques et financières d'urgence et des mesures de moyen terme destinées à soutenir la reprise progressive des activités.

Bien que de nombreux dispositifs d'accompagnement et de soutien mis en œuvre dans le

cadre de la relance économique promeuvent l'accès universel, le secrétariat d'Etat en charge de l'Economie sociale, solidaire et responsable a relevé des difficultés d'appropriation et de mobilisation de ces derniers par les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Je vous rappelle que nous dénombrons environ 470 établissements employeurs relevant de l'ESS sur Villeurbanne, ce qui représente 10 % de l'emploi salarié total de la commune. Les modes entrepreneuriaux se basant sur les quatre grands principes de l'ESS (finalité sociale, lucrativité nulle ou limitée, gouvernance participative et projet économique viable) ont donc un poids non négligeable dans notre économie locale.

Au regard de nombreuses politiques municipales, la Ville souhaite améliorer et amplifier l'accompagnement des acteurs de l'ESS villeurbannais qui seraient dans le besoin, c'est pourquoi nous avons répondu favorablement aux sollicitations de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes (Cress AuRA), de Ronalpia qui est un incubateur d'entrepreneurs sociaux et de l'association Appui Gestion Formation Scop Entreprises, ces organismes ayant adapté leur service d'accompagnement des entreprises dans leur phase de reprise afin de combler les manques observés pour dynamiser et soutenir les échanges économiques des entreprises de l'ESS et pour éviter que les difficultés conjoncturelles des entreprises deviennent structurelles.

Ce sont donc 20 000 € dédiés aux acteurs de l'ESS que nous vous proposons de voter aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Socialistes et Citoyens.nes Villeurbannais.e.s, Mme Sylvie Donati.

Mme Sylvie DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Le rapport sur lequel nous avons à nous prononcer propose, entre autres, l'attribution d'une subvention de 14 000 € à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Auvergne-Rhône-Alpes, autrement dit Cress AuRA, sur les 20 000 € attribués dans ce rapport. Pour rappel, la Cress anime un réseau important de structures parmi lesquelles le CCO Jean-Pierre-Lachaize, la Gonette ou Enercoop que nous connaissons bien à Villeurbanne. Ces structures représentent une grande variété d'organisations, qu'elles soient associations, coopératives ou mutuelles, qui sont réunies sous une seule bannière, celle d'une économie plus vertueuse, porteuse de sens et tournée vers le développement durable.

La Cress joue un rôle de plaidoyer précieux et milite pour proposer une vision rénovée de l'économie. Certaines entreprises traditionnelles sont empreintes de bonne volonté sur les sujets de responsabilité sociétale mais, malheureusement, on constate bien souvent que le greenwashing ne fait que répondre dans la précipitation à des exigences de marché, sans vision à long terme et souvent sans conviction.

Dès aujourd'hui, nous pouvons aider les entreprises qui participent déjà à l'émergence du monde de demain. La justice sociale et environnementale, la solidarité font partie de l'objet même des entreprises de l'ESS, et leur fonctionnement est viscéralement démocratique et participatif. En Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 230 000 salariés qui sont employés par des associations qui emploient 90 % des salariés de l'ESS.

La non-lucrativité a un coût : près de 30 % des associations n'ont que trois mois de trésorerie devant elles, la crise sanitaire a eu des effets délétères sur leur activité. Rappelons tout de même qu'à l'échelle nationale, les associations contribuent à hauteur de 3 % du PIB et 10 % de l'emploi privé.

C'est donc avec fierté que notre groupe votera ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

43 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DES DISPOSITIFS CONTRAT EDUCATIF LOCAL, CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE ET RESEAU D'ECOUTE ET D'AIDE A LA PARENTALITE – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix. Mme Bétend, Mme Gandolfi, Mme Gorriquer, Mme Schlosser, Mme Pradelle, M. Ravello, M. Constant, Mme Demars et Mme Loire ne prennent pas part au vote pour être en conformité avec le législateur.

- Adopté à l'unanimité - 8 NPPV-

44 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET A L'EGALITE FEMMES-HOMMES – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

45 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT A L'HOSPITALITÉ ET A L'ACCUEIL DES EXILE.ES – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention, est-ce que madame Fort vous souhaitez en dire un mot ?

Mme Agathe FORT.- Oui, merci monsieur le Maire, chers collègues,

Villeurbanne est une ville d'accueil depuis de nombreuses décennies et nos subventions doivent accompagner les partenaires qui œuvrent à nos côtés. C'est pourquoi nous avons travaillé en collaboration avec plusieurs élus pour construire notre politique de subventions aux associations œuvrant dans le champ de l'hospitalité afin qu'elles puissent construire avec nous l'ambition d'un accueil digne des personnes exilées.

Les subventions que nous avons attribuées soutiennent des projets dans différents champs qui vont de l'accompagnement administratif en passant par la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, ou encore l'accès à la culture pour toutes et tous et la

défense des droits. Ces subventions ont également été réfléchies afin de soutenir nos partenaires de longue date mais également des projets émergents et novateurs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai deux demandes d'intervention dont une conjointe du groupe Cercle Radical et Place Publique et du groupe Communistes et Républicains, M. Mariano Beron-Perez.

M. Mariano BERON-PEREZ.- Monsieur le Maire, monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Nous vivons en ce moment une période étrange.

D'un côté l'industrie médiatique fait une place de plus en plus importante au discours d'extrême-droite donnant du crédit à des idées fantaisistes et néfastes comme le grand remplacement, et chaque jour les colporteurs de haine s'enhardissent de cette lumière et poussent un peu plus loin la provocation, suivis de près par une frange de plus en plus large du champ politique, au point que si nous regardons notre pays à travers le seul prisme des médias de masse et des déclarations proférées par les multiples candidats à l'élection présidentielle, tout porte à croire que notre pays, en proie à une vague xénophobe, serait sur le point de s'offrir aux démagogues.

D'un autre côté, la réalité que nous vivons au quotidien est toute autre, en témoigne la vague de sympathie suscitée par la tragique actualité qui frappe le peuple afghan.

Malgré les inexcusables réticences présidentielles, le sentiment populaire est largement favorable à ouvrir nos portes à celles et ceux qui ont été contraints à prendre le douloureux chemin de l'exil.

N'en déplaise à quelques esprits chagrins, la tradition d'accueil est fortement ancrée à Villeurbanne et nous n'attendons pas les émotions médiatiques pour agir. En effet, les nombreuses actions que nous sommes invités à financer ce soir démontrent que cet engagement pour l'hospitalité est un mouvement de fond. Qu'elles arrivent en provenance d'Afghanistan ou du Mali ou de tout autre endroit qui subit la misère et la guerre, je veux dire à ces personnes qu'elles sont toutes les bienvenues.

Après-demain aura lieu l'inauguration de la semaine de l'hospitalité qui sera l'occasion de mettre en lumière ces questions, et j'invite le plus grand nombre à participer à cet événement. J'ajoute que le groupe Cercle Radical et Place Publique s'associe au groupe Communistes et Républicains pour déclarer que c'est avec fierté que nous voterons ces subventions.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Socialistes et Citoyen.es Villeurbannais.e.s, M. Ikhlef Chikh.

M. Ikhlef CHIKH.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Le soutien de la Ville à l'accueil et à l'hospitalité des exilés prend corps à travers une politique publique qui se veut transversale et qui ainsi n'oublie personne, que ce soit au titre de la disparité de la nature qui caractérise ces projets comme le respect des droits

humains ou même plus encore au titre de la composante des différentes franges de la population, notamment les plus fragiles, avec l'effectivité des droits sociaux et fondamentaux des personnes immigrées sans discrimination.

En effet, ce maillage associatif ainsi structuré et présenté dans cette délibération permet de construire de la cohésion dans notre ville par la culture, de la rencontre et de l'hospitalité qui passent par des moments de partage et d'échange autour de rendez-vous culturels, sportifs, festifs, pour sensibiliser et interpeller, pour faire connaissance, sans oublier les plus modestes qui trop souvent s'auto-éliminent des dispositifs proposés faute de connaître leurs droits, ajoutant ainsi de l'injustice à l'injustice.

Vous l'aurez donc compris, au-delà d'une politique publique cohésive et inclusive, cette délibération que nous voterons permettra, par cette attribution de subventions, de joindre nos actes et nos paroles aux valeurs d'engagement que nous défendons. Cette délibération constitue non seulement une réponse à la question de l'accueil des populations fragilisées mais, bien au-delà de cette réponse, elle pose la question des moyens à accorder pour la bonne qualité de l'accueil à leur réserver.

De manière plus large, elle s'inscrit dans une cohérence globale dans une politique d'aide aux populations dans leur pays d'origine auprès des citoyens de villes ayant souscrit parfois des chartes d'amitié, dans une politique d'aide aux migrants fuyant leur pays au péril de leur vie comme nous l'avons réalisé avec SOS Méditerranée l'année dernière.

A titre d'information, je rappelle à ce sujet que la Ville de Villeurbanne ne s'engage pas seulement par la contribution de ces attributions de subventions mais que, parallèlement à cela, elle interpelle également l'Etat et l'Europe pour ne pas se substituer aux ressources prévues par le droit commun mais afin d'encore mieux les utiliser.

Je rappelle que, concernant la semaine de l'hospitalité qui se tiendra du 13 au 23 octobre, ce n'est pas de manière fortuite que la Ville de Villeurbanne fait partie des trois organisateurs principaux de la semaine de l'hospitalité que sont les collectivités de Lyon Villeurbanne et la Métropole qui constituent le trio volontariste et moteur en matière de questions relatives à l'hospitalité.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci pour la présentation de ce rapport. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette semaine de l'hospitalité qui s'ouvre, dans laquelle la Ville de Villeurbanne a pris une part très importante, à la fois dans la présentation des expériences mais aussi dans l'organisation, et c'est une belle réussite entre la Ville de Lyon, la Métropole et la Ville de Villeurbanne. Nous espérons que cette semaine de l'hospitalité pourra avoir d'autres éditions. J'espère aussi que l'année prochaine d'autres villes se joindront à nous, en tout cas nous leur en avons fait la proposition.

Pour ce vote, M. Pelcé, M. Constant, Mme Loire ne prennent pas part au vote. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité – 3 NPPV –

46 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - 2021 – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

47 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DDEN) – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

48 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. M. Constant ne prend pas part au vote. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité – 1 NPPV –

49 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION DE STATIONNEMENTS VELOS DANS LES GROUPES SCOLAIRES – PROGRAMME ALVEOLE – Mme Pauline SCHLOSSER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

50 – ADHESION A L'ASSOCIATION VILLE & AMENAGEMENT DURABLE (VAD) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

51 – ADHESION A DEUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE – Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Mme Cristina MARTINEAU va nous en dire quelques mots avant que je ne mette ce rapport aux voix.

Mme Cristina MARTINEAU.- Je vous remercie monsieur le Maire,

Je sais que nous sommes en fin de Conseil mais je tenais à vous dire quelques mots sur cette délibération qui témoigne du début de mise en œuvre d'un de nos engagements principaux que nous avons pris envers les Villeurbannais, qui est la démarche d'éco-

certification de l'ensemble de nos équipements petite enfance municipaux, les crèches et les haltes-garderies. C'est quand même quelque chose d'assez important, cela implique pratiquement l'ensemble de la direction de la petite enfance, près de 200 agents.

Concrètement, cela veut dire que pendant deux ou trois ans, les différentes équipes de ces établissements vont radioscooper en quelque sorte leurs pratiques professionnelles, leurs projets d'accompagnement à la parentalité, d'éveil, les activités pédagogiques, les jeux, la question de l'énergie, la question de la santé, bref, un ensemble d'items. C'est un travail très important qui sera engagé par les équipes et un des enjeux sera aussi de valoriser ce qui existe déjà.

Tout à l'heure, Mme Laura Gandolfi évoquait sur les délibérations concernant EmerJean, la question des couches lavables et l'implication d'EmerJean dans ce projet, effectivement, une de nos crèches municipales, en lien avec le programme de la Métropole, a initié cette expérimentation.

Vous avez dans cette délibération d'autres éléments, notamment l'adhésion d'Helen-Keller à un jardin pour des activités partagées.

Je souligne vraiment la très forte dynamique d'équipe. On a évoqué beaucoup le rôle des agents et, monsieur le Maire, vous évoquiez l'adaptabilité tout au long de cette crise de nos équipes municipales, cela a été vraiment le cas sur la petite enfance et j'étais très étonnée de la force avec laquelle elles se sont emparées de ces questions.

Comme nous sommes toujours en train de recruter des agents, si certains auxiliaires de puériculture et des éducateurs de jeunes enfants nous écoutent, je les invite fortement à rejoindre la collectivité. Merci.

M. LE MAIRE.- C'était la minute « On recrute à la Ville de Villeurbanne sur les métiers de la petite enfance » ! Je n'ai pas de demande d'intervention à part cette présentation de Mme l'Adjointe que je remercie. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

52 - BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE PIERRE KLEIN PAR PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - ENTREPRISE PIERRE KLEIN, 21, AVENUE EINSTEIN - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

53 - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET M.F.J.A - Mme Laura GANDOLFI

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

54 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2020 DE LA SOCIETE RHONE AMONT – SEGAPAL MIRIBEL JONAGE – Mme Pauline SCHLOSSER

M. LE MAIRE.- On nous demande de prendre acte de la présentation de ce rapport, je n'ai pas de demande d'intervention. M. Gluck ne prend pas part au vote. Je mets la présentation de ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité – 1 NPPV –

Il sera considéré comme présenté lors de ce Conseil Municipal.

Il me reste à vous remercier pour votre participation à ce Conseil Municipal, à remercier celles et ceux qui nous ont suivis dans la salle jusqu'au bout, celles et ceux qui étaient présents à travers les écrans, et à vous donner rendez-vous pour notre prochain Conseil Municipal le 15 novembre prochain. Je vous demande quelques instants avant de vous lever, le temps que l'on coupe les caméras pour éviter un effet de brouhaha.

Merci à l'ensemble des élus pour leur participation à ce Conseil Municipal. Bonne soirée à chacune et à chacun d'entre vous.

(La séance est levée à 19 heures 57.)